



2025

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et
de valorisation des déchets ménagers

Approuvé en conseil communautaire
le



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



SOMMAIRE	2
LEXIQUE	4
PREAMBULE	5
LES COMPETENCES, LE TERRITOIRE ET LES MOYENS.....	6
LES COMPETENCES	6
LE TERRITOIRE DESSERVI	7
ORGANISATION DU SERVICE ET MOYENS MOBILISES	9
Une année de transition vers une régie intégrale	9
Les moyens humains.....	11
Les moyens techniques	12
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	14
LA COLLECTE	14
La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	14
La collecte sélective des emballages, du verre et des papiers	16
Les collectes spécifiques.....	21
La collecte en déchèteries	23
TRAITEMENT DES DECHÉTS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	35
ANALYSE DES TONNAGES ET DES PERFORMANCES DE VALORISATION	38
TRI A LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS.....	42
ANALYSE DU DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES A L'ACHAT DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS	42
Résultats quantitatifs	42
Profil des foyers bénéficiaires	43
Typologie des composteurs acquis	44
BILAN DU DISPOSITIF ET PERSPECTIVES	45

INDICATEURS FINANCIERS	
MODE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS.....	46
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	46
Redevance spéciale (RS)	46
Aides publiques et soutiens perçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets	46
Recettes matières.....	47
Recettes liées au contrôle d'accès en déchèterie	47
DÉPENSES LIÉES AU SERVICE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS.....	47
Les dépenses de fonctionnement.....	47
Les dépenses d'investissement.....	48
RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR L'EXERCICE 2025.....	48
 PROJETS ET TEMPS FORTS SUR L'ANNÉE 2025.....	 49
POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EN 2025	49
La phase 2	49
La phase 3	49
Poursuite du déploiement des PAV.....	50
DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE.....	50
La Brigade Verte : Garantir la qualité des sites	50
La Collecte Solidaire : Rendre l'apport volontaire accessible à tous	50
Outil de gestion de tournées	50
LES DÉCHÈTERIES	51
Travaux de mise en sécurité de la déchèterie de Roybon	51
Renouvellement d'une chargeuse-pelleteuse de la déchèterie de St Jean de Bournay.....	51
Travaux d'amélioration des déchèteries	51
Horaires « Canicule » pour les déchèteries.....	52
POURSUITE DES DISPOSITIFS LIÉS AUX BIO-DECHETS	52
Le premier axe : gestion des déchets verts	52
Le second axe : Composteurs individuels.....	52
 ANNEXES	 53

LEXIQUE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



- PAP : porte-à-porte (collecte de chaque foyer individuellement)
- PAV : Point d'Apport Volontaire (lieu constitué de conteneurs pour le dépôt des différents flux de déchets par les usagers)

PREAMBULE

50
Communes

57 915
Habitants

732
Km² de superficie

Depuis sa création, Bièvre Isère Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. En 2025, ce service couvrait une population de 57 915 habitants (population municipale INSEE) répartie sur une superficie de 732 km².

Le présent rapport a été élaboré conformément au **décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015** – article 3 précisant le contenu du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets » établi par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le présent rapport annuel récapitule le fonctionnement de la Direction Gestion et valorisation des Déchets sur les 50 communes du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Par ailleurs, suite à l'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) par la Région Auvergne Rhône Alpes, Bièvre Isère Communauté a donné un avis favorable le 19 décembre 2019.

Ce plan fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2031 :

- ✓ Réduire la production de DMA (déchets ménagers et assimilés) de **12 %**,
- ✓ Atteindre une **valorisation matière de 65 %** d'ici **2025**, puis **70 %** en **2031**,
- ✓ Réduire de **50 %** le recours à l'enfouissement dès **2025**.

Ce plan fait l'objet d'un suivi annuel, afin que ces objectifs s'intègrent pleinement dans la stratégie de gestion des déchets mise en œuvre par Bièvre Isère Communauté.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)			
Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)		Déchets occasionnels	Déchets de la collectivité
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets collectés séparément (recyclables) :	Déchets collectés en déchèteries :	Déchets des espaces verts publics
	Emballages et papiers Verre Biodéchets	Déchets verts Déchets tout-venant Déchets de bois Mobilier hors d'usages Métaux DEEE Cartons Déchets dangereux	Déchets de voirie Déchets des marchés Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)

LES COMPETENCES, LE TERRITOIRE ET LES MOYENS



LES COMPETENCES

Bièvre Isère Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, elle assure le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire qui comprend :

- ✓ L'aménagement et l'entretien des points d'apport volontaire,
- ✓ La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte-à-porte et en point apport volontaire,
- ✓ La collecte sélective des emballages et papiers,
- ✓ La gestion et l'exploitation des points d'apport volontaire (PAV),
- ✓ La gestion des déchèteries intercommunales,
- ✓ Le suivi du traitement et de la valorisation des déchets collectés,
- ✓ Les actions de prévention et de sensibilisation,
- ✓ L'aide à l'acquisition d'un composteur individuel.

L'année 2025 a été marquée par une évolution majeure de l'organisation du service, avec la poursuite de la mise en œuvre progressive d'une stratégie d'internalisation de la collecte.

L'objectif poursuivi par la collectivité est d'assurer, à terme, l'ensemble des collectes en régie sur les 50 communes du territoire, afin de renforcer la maîtrise financière, technique et organisationnelle du service.

LE TERRITOIRE DESSERVI

Bièvre Isère Communauté est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui assure le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, regroupant 50 communes.

La carte ci-dessous illustre la répartition géographique de ces communes. Un tableau recensant chacune d'elles avec le nombre d'habitants correspondant (population municipale INSEE 2025) est disponible en annexe n°1.



Bièvre Isère Communauté compte également sur son territoire un tissu économique composé de 4 500 établissements, dont près de 500 commerces, 1 900 artisans ainsi que des entreprises industrielles, agricoles et de services.

Historiquement, les producteurs de déchets non ménagers étaient majoritairement collectés dans le cadre du service de collecte en porte-à-porte. Depuis le déploiement progressif de la collecte en points d'apport volontaire sur une grande partie du territoire, certaines petites entreprises, commerces et artisans utilisent désormais les équipements destinés aux usagers pour déposer leurs déchets assimilés aux déchets ménagers.

Sur les communes de Saint-Jean-de-Bournay, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et La Côte-Saint-André, où la collecte en porte-à-porte est encore en vigueur, la majorité des professionnels demeure desservie selon ce mode de collecte.

Par ailleurs, sur les 46 communes ayant basculé en collecte par points d'apport volontaire, les établissements produisant des quantités importantes de déchets peuvent bénéficier d'une collecte spécifique en porte-à-porte après inscription au fichier des gros producteurs. Au 31 décembre 2025, 224 gros producteurs étaient ainsi référencés par Bièvre Isère Communauté.

Cette montée en puissance a été rendue possible grâce :

- ✓ A la coopération intercommunale (communes et intercommunalité)
- ✓ à l'acquisition de nouveaux véhicules, camions-grues adaptés à la collecte des PAV ;
- ✓ à la création et à l'implantation progressive de nouveaux points d'apport volontaire ;
- ✓ à l'adaptation des moyens humains afin d'accompagner l'élargissement du périmètre d'intervention de la Régie.

La reprise de la collecte des points d'apport volontaire en régie a ainsi été programmée en fonction de la réception échelonnée des camions-grues commandés par la collectivité, avec pour objectif une gestion intégrale en régie

À l'issue de cette troisième phase, et jusqu'à la fin de l'année 2025, seules 4 communes demeurent concernées par une collecte en porte-à-porte :

La Côte-Saint-André | Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs | Bressieux | Saint-Jean-de-Bourmay

Les travaux d'implantation des points d'apport volontaire sur ces communes, ainsi que le basculement vers ce mode de collecte, sont programmés pour partie sur l'année 2026.

Les moyens humains

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



La gestion du service déchets mobilise des agents répartis entre les activités de collecte et l'exploitation des déchèteries.

ENCADREMENT ET FONCTIONS SUPPORTS	SERVICE COLLECTE DES DECHETS	SERVICE DECHETERIES
5 AGENTS	16 AGENTS (15,6 ETP)	10 AGENTS (8,25 ETP)
		

Le service s'appuie sur une **équipe administrative et technique chargée** de l'organisation, du pilotage et du suivi stratégique de la compétence. Ils assurent des missions transversales qui couvrent :

- ✓ La gestion des marchés publics de collecte et des prestations associées ;
- ✓ Le suivi budgétaire et la gestion du matériel ;
- ✓ Le suivi et l'analyse des tonnages ;
- ✓ Le pilotage du déploiement des points d'apport volontaire (PAV) ;
- ✓ Le suivi technique des projets (réhabilitation ou création de nouveaux sites d'exploitation) ;
- ✓ La recherche et le suivi des financements externes ;
- ✓ L'instruction des demandes d'aide à l'acquisition de composteurs ;
- ✓ La gestion de la collecte solidaire ;
- ✓ La gestion de la Redevance Spéciale destinée aux professionnels ;
- ✓ Les actions de communication, de prévention et de sensibilisation ;
- ✓ Le contrôle qualité et les études de terrain ;
- ✓ L'encadrement des agents de terrain.

Les agents du **service de la collecte des déchets** sont chargés de la collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV.

Pour la collecte en PAP, ces derniers sont organisés en équipes assurant les tournées quotidiennes sur les communes concernées.

La montée en puissance du service en régie au cours de l'année a nécessité une adaptation progressive de l'organisation interne afin d'accompagner l'élargissement du périmètre d'intervention.

Les agents du **service déchèteries** sont en charge de l'accueil des usagers, du contrôle des apports, de la gestion des bennes, du respect des consignes de tri et de sécurité.

Ils sont répartis sur les 6 déchèteries communautaires qui constituent un maillon essentiel du dispositif de valorisation des déchets du territoire.

Cette organisation permet d'assurer à la fois la gestion opérationnelle quotidienne du service et le pilotage stratégique des évolutions engagées, notamment dans le cadre de la transition vers une gestion intégrale en régie.

Les moyens techniques

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



PARC VEHICULES

Pour assurer la collecte en régie, Bièvre Isère Communauté dispose d'un parc de véhicules composé de :

- ✓ 7 bennes à ordures ménagères (BOM) destinées à la collecte en porte-à-porte
 - 2 BOM – Renault Premium 26 tonnes / benne SEMAT 21
m² : Mise en service en juillet 2018
 - 1 BOM – Renault Premium 26 tonnes / benne SEMAT 21
m² : Mise en service en juillet 2017
 - 1 BOM – Renault Premium 19 tonnes / benne SEMAT 14
m² : Mise en service en juillet 2017
 - 1 BOM – Renault Premium 26 tonnes / benne FAUN 21
m² : Mise en service en décembre 2013
 - 1 BOM – Renault Premium 19 tonnes / benne FAUN 14
m² : Mise en service en avril 2015
 - Affectée au dépannage depuis juillet 2018
 - 1 BOM – Renault Premium 19 tonnes / benne FAUN 14
m² : Mise en service en décembre 2013
 - Affectée au dépannage depuis juillet 2018
- ✓ 7 camions-grues adaptés à la collecte des points d'apport volontaire, qu'il s'agisse de colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées.

A noter qu'au cours de l'année 2025, 3 BOM ont été vendues.

En effet, dans le cadre de la réorganisation du service et du développement de la collecte en apport volontaire, la collectivité a procédé à l'acquisition progressive de ces 7 camions-grues au cours de l'année 2025. La livraison échelonnée des véhicules a conditionné le calendrier de reprise de certaines collectes en régie. La flotte a été complète et pleinement opérationnelle à compter du mois de juillet 2025, permettant d'assurer l'ensemble des tournées prévues dans des conditions optimisées.

Cette stratégie d'investissement traduit la volonté communautaire de renforcer son autonomie opérationnelle, de maîtriser les coûts à moyen terme et de garantir la continuité et la qualité du service public.

	2022	2023	2024	2025
Kilomètres parcourus en régie	112 920	111 610	104 224	141 024
Litres de gasoil consommés	72 620	74 336	74 686	100 588
Consommation aux 100 kms	64,30 L	66,60 L	71,70 L	71,33 L

La hausse de la consommation de carburant constatée entre 2024 et 2025 s'explique essentiellement par l'élargissement du périmètre d'intervention de la régie de collecte.

Pour rappel, en 2024, une partie de la collecte porte-à-porte des OMR était déléguée à un prestataire jusqu'en septembre 2024, ainsi que la totalité de la collecte en apport volontaire des multi-matériaux sur l'année entière.

Bièvre Isère a cessé de faire appel à un prestataire de collecte à partir de fin septembre 2025.

De plus, l'année 2025 a été marquée par l'acquisition et la mise en service progressive d'une flotte de camions-grues destinés à la collecte des points d'apport volontaire. Ces véhicules équipés d'un moteur (type Volvo compactrice) consomment plus de carburant au 100 kilomètres.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de transformation des modalités de collecte, avec le passage progressif de plusieurs communes en collecte par points d'apport volontaire.

A la fin 2025, on retrouve 299 PAV installés sur le territoire, soit 1043 conteneurs (284 OMR, 486 MM, 273 Verre).

DECHETERIES

Le territoire est doté de 6 déchèteries intercommunales permettant la collecte et la valorisation des déchets occasionnels des ménages.

Ces équipements contribuent activement à la réduction des dépôts sauvages et à l'amélioration du taux de valorisation matière.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Pour l'année 2025, la collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire est organisée selon un mode mixte, associant une gestion en régie directe et une prestation déléguée à un opérateur privé.

✦ ASAVOIR

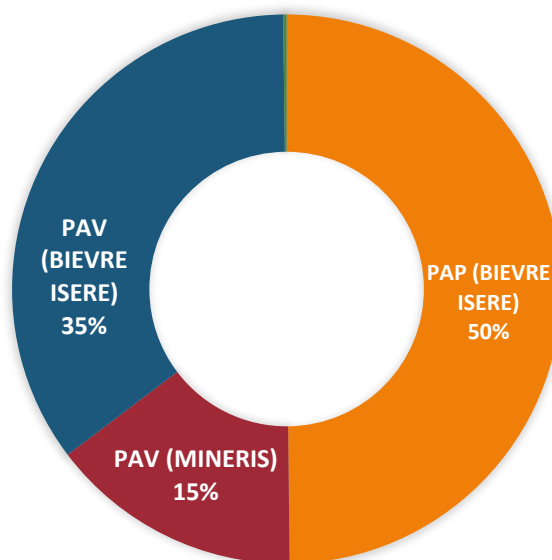
Deux modalités de collecte coexistent depuis cette année pour les OMR :

- ✓ Une partie du service est assurée en porte-à-porte (PAP), intégralement réalisée en régie par Bièvre Isère Communauté.
- ✓ Une autre partie est organisée en points d'apport volontaire (PAV). Cette collecte est assurée à la fois par les équipes en régie de Bièvre Isère Communauté et par le prestataire privé MINERIS, dans le cadre d'un marché public.

En termes d'organisation opérationnelle, les tournées réalisées en régie sont principalement programmées en matinée. Le prestataire intervient quant à lui à la fois sur des plages horaires matinales et en après-midi, permettant d'optimiser la couverture du territoire et d'adapter le service aux contraintes logistiques et aux volumes collectés.

Afin d'illustrer concrètement la mise en œuvre de cette organisation mixte, le graphique ci-dessous présente la répartition des tonnages collectés selon le mode de collecte et l'opérateur intervenant.

REPARTITION DE LA COLLECTE DES OMR ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS



TONNAGE	KG/HAB
2025	2025
10 743	185,50

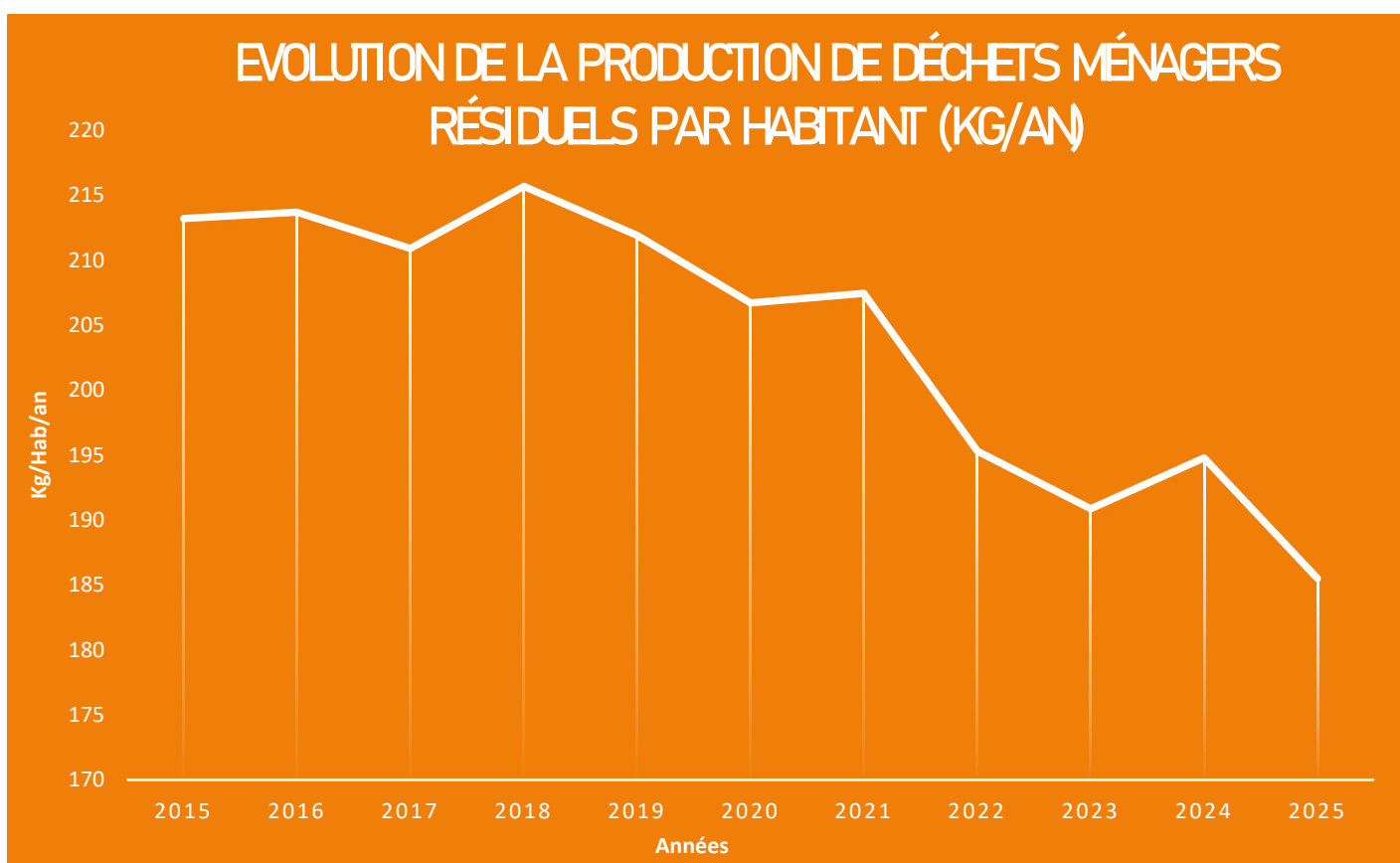
LA TENDANCE GLOBALE EST A LA BAISSSE

En 2025, 10 743 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées, ce qui représente une diminution de 4,00 % par rapport à l'année précédente comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous.

	TONNAGE 2024	TONNAGE 2025	V%	KG/HAB 2024	KG/HAB 2025	V%
ORDURES MENAGERES COLLECTEES	11 191	10 743	-4,00 %	194,78	185,50	-4,76%
Dont PAP	10 488	5 353				
Dont PAV	703	5 390				

Cette année, le ratio de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères s'établit à 185,50 kg par habitant et par an, contre 194,78 kg en 2024, soit une diminution de 4,76 %.

Malgré un léger rebond en 2024, il est constaté une tendance globalement à la baisse :



Entre 2015 (214,81 kg/hab) et 2025 (185,50 kg/hab), la production de déchets par habitant a diminué de -13,64 %, reflétant les efforts conjoints intercommunalité, communes et habitants en matière de prévention, tri et sensibilisation.

La collecte sélective des emballages, du verre et des papiers

Les habitants doivent trier leurs déchets selon les modalités suivantes :



COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE JAUNE

DESTINÉES AUX EMBALLAGES RECYCLABLES ET
PAPIERS (MULTIMATÉRIAUX)

*Cartons, briques alimentaires, emballages métalliques,
bouteilles et flacons en plastique, papiers, journaux,
magazines, etc.*

COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE VERTE

DESTINÉES AUX EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, bocaux, pots, etc...

⚠ EXCEPTION : SUR LA COMMUNE DE LA CÔTE SAINT-ANDRÉ, CES DÉCHETS
SONT ÉGALEMENT COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE VIA DES SACS JAUNES

★ A SAVOIR

Deux modalités de collecte coexistent depuis cette année pour les Multimatériaux :

- ✓ Une partie du service est assurée en porte-à-porte (PAP), intégralement réalisée en régie par Bièvre Isère Communauté.
- ✓ Une autre partie est organisée en points d'apport volontaire (PAV). Cette collecte a été assurée conjointement par les équipes en régie de Bièvre Isère Communauté et par le prestataire privé MINERIS, dans le cadre d'un marché public.

Concernant le verre, la collecte demeure intégralement confiée à GUERIN LOGISTIQUE, filiale de MINERIS, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

COLLECTE EN PORTE-A-PORTE (PAP)

Sur la commune de La Côte Saint-André

MINERIS

MULTIMATERIAUX

✓ PRESTATION
DELEGUEE

→ Arrêt complet le
30/09/2025

BIEVRE ISERE

MULTIMATERIAUX

✓ ENREGIE

→ Depuis cette année
→ Reprise complète au
01/10/2025

CLERIN

VERRE

✓ PRESTATION
DELEGUEE

BIEVRE ISERE

MULTIMATERIAUX

✓ ENREGIE

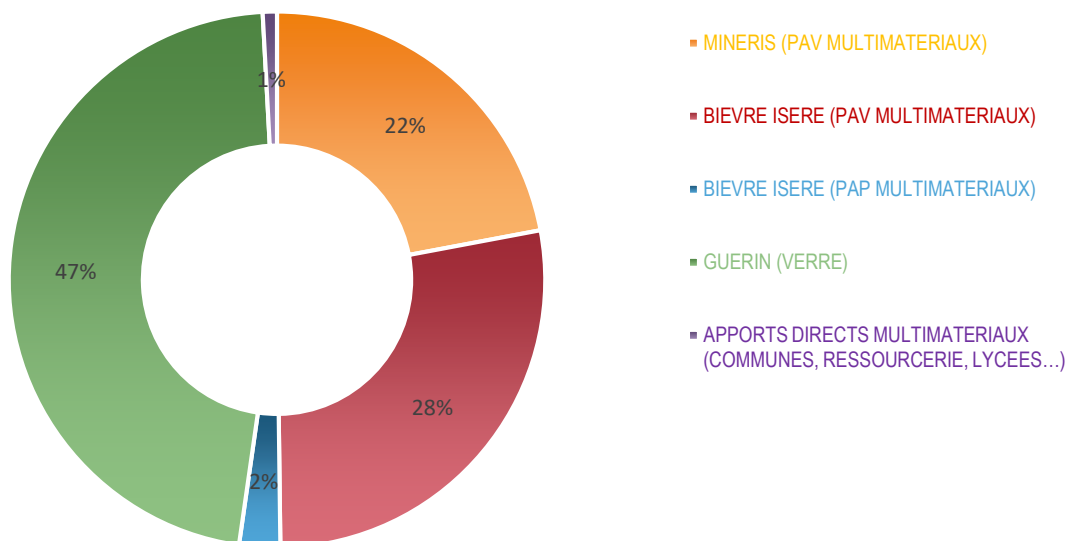
REPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN PAV DU FLUX MULTIMATERIAUX ENTRE BIEVRE ISERE ET MINERIS EN 2025

	MINERIS	BIEVRE ISERE	TOTAL
JANIER	167,04	3,14	170,18
FEBRIER	128,90	11,36	140,26
MARS	137,14	15,92	153,06
AVRIL	140,82	30,90	171,72
MAI	114,88	50,98	165,86
JUN	102,66	48,20	150,86
JUILLET	41,26	158,90	200,16
AOUT	30,54	138,84	169,38
SEPTEMBRE	28,96	146,20	175,16
OCTOBRE	0	174,94	174,94
NOVEMBRE	0	152,28	152,28
DECEMBRE	0	191,90	191,90
TOTAL	892,20	1123,55	2015,75

Soit 44,26 %

Soit 55,74 %

REPARTITION DE LA COLLECTE SELECTIVE DIFFERENTS ACTEURS (SELON LES TONNAGES COLLECTÉS)



Q ZOOM SUR LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE-A-PORTE

Les quelques 100 tonnes de collecte sélective en porte-à-porte sont collectées sur la commune de La Côte-Saint-André (5 157 habitants), sur laquelle une collecte en sacs jaunes transparents a été instaurée.

Ce tonnage marque une progression significative par rapport à l'année précédente puisqu'en 2024, 91 tonnes avaient été collectées en PAP sur cette même commune (soit +9,52 %).

L'année 2025 confirme donc la dynamique de hausse observée, traduisant une appropriation croissante des consignes de tri par les habitants et une amélioration continue des performances de collecte.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS EN PAP SUR LA CÔTE ST ANDRÉ PAR HABITANT (KG/AN)



REPARTITION DES TONNAGES COLLECTES EN 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
 Reçu en préfecture le 01/10/2026
 Publié le 01/10/2026
 ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE

En 2025, la collecte sélective sur le territoire de Bièvre Isère atteint un tonnage total de 4 047 tonnes, en nette progression par rapport à 2024 (3 785 tonnes), soit une augmentation de 262 tonnes en un an (+6,92%). Cette évolution confirme la dynamique engagée dans le cadre du déploiement progressif des points d'apport volontaire (PAV) sur le territoire.

	TONNAGE 2024	TONNAGE 2025	V%	KG/HAB 2024	KG/HAB 2025	V%
MULTIMATERIAUX (PAP+PAV)	1918	2150	+12,10%	33,39	37,13	+11,20%
VERRES PAV	1867	1897	+1,61%	32,49	32,75	+0,80%
TOTAL	3785	4047	+6,92%	65,88	69,88	+6,07%

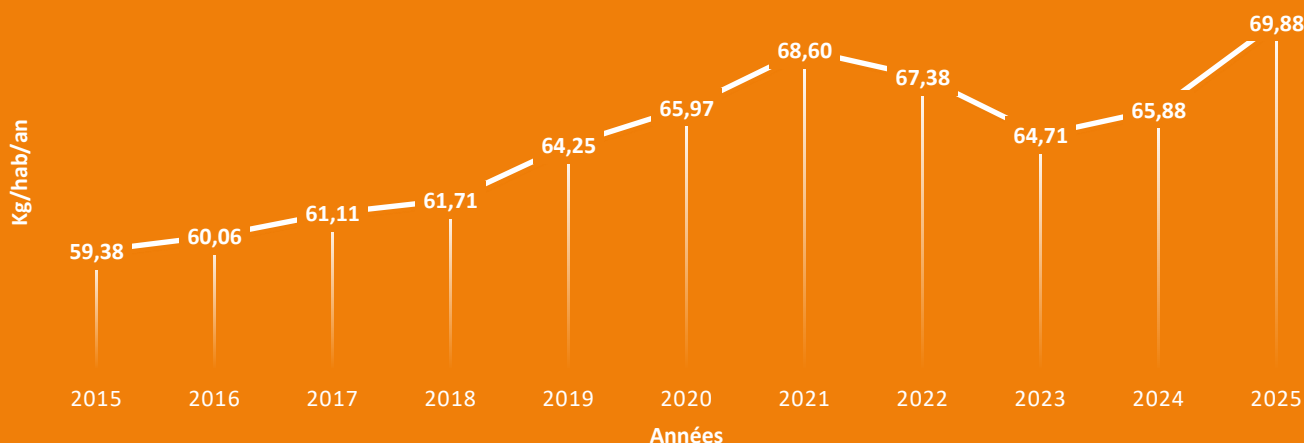
L'analyse des données met en évidence une corrélation claire entre chaque phase d'implantation de nouveaux PAV et l'augmentation des tonnages triés. Cette tendance rejoint les constats établis au niveau national par l'ADEME, qui souligne que la mise à disposition simultanée de plusieurs flux sur un même site constitue un levier efficace d'amélioration des performances de tri.

Sur le territoire, chaque point de collecte est systématiquement conçu pour regrouper les trois principaux flux de déchets ménagers : **un conteneur dédié au verre ; un conteneur destiné aux déchets recyclables (papiers et emballages) et un conteneur pour les ordures ménagères résiduelles (OMR).**

Cette organisation repose sur une logique comportementale simple : en venant déposer leurs ordures ménagères, les habitants sont incités à apporter également leurs emballages et leur verre. La proximité immédiate des différents flux facilite le geste de tri, limite les oublis et contribue à ancrer durablement les bonnes pratiques.

Au regard des résultats enregistrés en 2025, l'objectif poursuivi à travers le développement de la collecte en PAV semble donc se concrétiser. L'augmentation des tonnages traduit à la fois une meilleure appropriation du dispositif par les usagers et l'efficacité du maillage territorial progressivement mis en place.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT (RECYCLABLES) PAR HABITANT (KG/AN)



	ANNEE 2024			ANNEE 2025		
	TONNAGE 2023	REPARTITION 2023	KG/HAB 2023	TONNAGE 2024	REPARTITION 2024	KG/HAB 2024
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	11 191	74,73 %	194,78	10 743	72,64%	185,50
COLLECTE SELECTIVE	3 785	25,27 %	65,88	4 047	27,36 %	69,87
TOTAL	14 976	100%	260,66	14 790	100%	255,37

En 2025, le tonnage total des déchets collectés sur le territoire de Bièvre Isère s'élève à 14 790 tonnes, contre 14 976 tonnes en 2024, soit une légère baisse de 186 tonnes (-1,22 %). Cette baisse s'accompagne d'une diminution de la production de déchets par habitant, qui passe de 260,66 kg/hab en 2024 à 255,38 kg/hab en 2025.

Les ordures ménagères résiduelles représentent toujours la majorité des déchets collectés, avec 10 743 tonnes en 2025 (soit 72,64 % du total), contre 11 191 tonnes en 2024 (74,73 %). Leur production par habitant diminue légèrement, passant de 194,78 kg/hab à 185,50 kg/hab.

La collecte sélective, atteint désormais 4 047 tonnes en 2025, contre 3 785 tonnes l'année précédente, soit une hausse de 262 tonnes. Sa part relative augmente légèrement, passant de à 25,27 % à 27,36%. En termes de production par habitant, la collecte sélective passe de 65,88 kg/hab à 69,88 kg/hab.

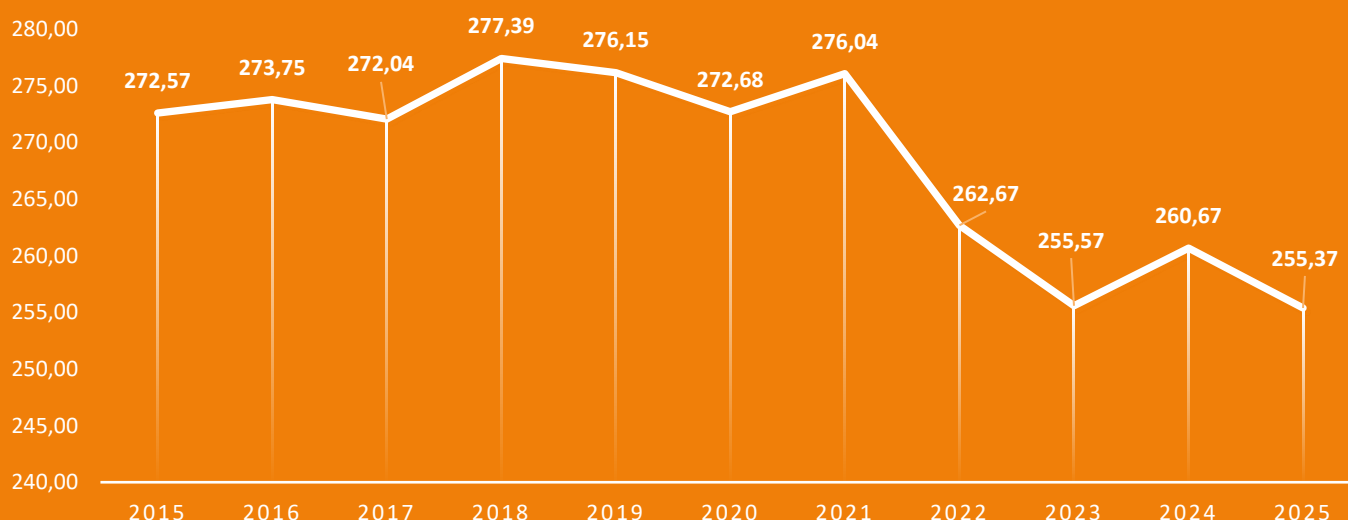
L'année 2025 confirme une dynamique positive, marquée par une réduction des ordures ménagères résiduelles et une progression significative de la collecte sélective, traduisant l'efficacité des actions de sensibilisation engagées sur le territoire.

EN RÉSUMÉ

▼ BAISSSE GLOBALE DES DECHETS

♻️ COLLECTE SELECTIVE EN PROGRESSION

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OMA COLLECTÉS PAR HABITANT (KG/AN)



Les collectes spécifiques

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



COLLECTE SPECIALE DES PLASTIQUES AGRICOLES

En 2025, la collecte des plastiques agricoles n'a pas été réalisée en déchèterie, mais directement chez les fournisseurs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Cette opération est proposée gratuitement aux exploitants agricoles du territoire. Les plastiques ainsi récupérés sont recyclés sous forme de granulés, destinés à la fabrication de sacs-poubelles.

Les types de plastiques concernés par cette collecte sont :

- ✓ Les bâches d'ensilage,
- ✓ Les films d'enrubannage,
- ✓ Les couvertures de serre,
- ✓ Les petits sacs d'engrais de 50 kg.

La déchèterie de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs accueille également les plastiques agricoles en dépôt gratuit depuis le 1er janvier 2014. En 2025, **4,88 tonnes** y ont été collectées, contre **7,85 tonnes** en 2024.

COLLECTE DES DASRI DES PARTICULIERS

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les particuliers font l'objet d'une filière dédiée, encadrée à l'échelle du territoire.

Les usagers peuvent se procurer gratuitement des boîtes spécifiques pour le stockage des DASRI auprès des pharmacies locales. Une fois pleines, ces boîtes, étiquetées avec les coordonnées du déposant, peuvent être ramenées dans l'une des **trois déchèteries** équipées (La Côte-Saint-André, Viriville et Roybon) ou dans **l'une des pharmacies** identifiées comme points de collecte :

PHARMACIE	ADRESSE	COMMUNE
VACHER	57 Rue de la République	La Côte-Saint-André
QUILLON CLARA	2 Place Hector Berlioz	
BADIER	995 Route des Alpes	Champier
DES ÉTANGS	Place de la Gare	Châtonnay
DE LA FRETTE	100 Route de Grenoble	La Frette
CARBONI FABIENNE	9 Montée de l'Église	Faramans
DE LA BIEVRE	27 Route de Grenoble	St-Étienne-de-St-Geoirs
TRICOLI DOMPNIER	29 Rue Centrale	Sillans
MIRAMOND	10 Route de la Verne	Roybon
DU SAINT JEANNAIS	39 Rue Pasteur	St-Jean-de-Bournay
GRANDE PHARMACIE	2 Bis Rue Hector Berlioz	

Évolution du nombre de dépôts¹ de DASRI par des particuliers en déchèteries :

ANNEE	NOMBRE DE DEPOTS
2022	75
2023	45
2024	26
2025	12

La diminution progressive des tonnages de DASRI collectés en déchèterie s'inscrit dans une évolution logique des pratiques des usagers. En effet, la filière dédiée, portée notamment par l'éco-organisme DASTRI, tend à se structurer et à se généraliser, avec une collecte prioritairement organisée en pharmacie. Par ailleurs, les patients en auto-traitement bénéficient désormais d'une information plus claire et systématique, relayée par les professionnels de santé (médecins, pharmaciens), concernant les modalités adaptées d'élimination de leurs déchets de soins. Cette meilleure orientation contribue à détourner ces flux des déchèteries vers les circuits spécialisés, plus sécurisés et réglementairement appropriés (pharmacies, points DASTRI...).

TRI DES ENCOMBRANTS AVEC LA RESSOURCERIE

Depuis 2019, Bièvre Isère Communauté s'est engagée avec l'association « La Ressourcerie » pour organiser une collecte gratuite des encombrants auprès des particuliers ne disposant pas de véhicule adapté. Ce service de proximité, très apprécié, est reconduit chaque année.

En 2025, 218 familles ont été accompagnées (contre 224 en 2024), avec un total de 13,88 tonnes d'encombrants collectés (contre 13,09 tonnes en 2024).

Ce service, dont le coût est de 900 €/mois, couvre l'ensemble du territoire. Pour ce faire, une tournée mensuelle par secteur est organisée (un vendredi par mois). Il contribue à la réduction des dépôts sauvages et favorise la valorisation des objets collectés.

¹ Nombre de Dépôts : 1 dépôt = 9 cartons de 50 litres

La collecte en déchèteries

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



Les déchèteries offrent un service de proximité basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement, notamment par la valorisation des matières collectées. Les déchets ainsi collectés entrent à 83 % en filières de valorisation.

LES DIFFERENTS SITES DE COLLECTE

La collectivité dispose de six déchèteries réparties sur le territoire, dont la gestion est assurée par Bièvre Isère Communauté. Certaines communes ont des dérogations pour se rendre à des points de collecte en plus (voir le tableau ci-après).

DECHETERIES AUXQUELLES ONT ACCES LES HABITANTS

DECHETERIE DULIERS (NANTON)

Route du Moulin • 38260 Porte-des-Bonnevaux

Gestionnaire : Bièvre Isère Communauté

Conditions d'accès :

- Inscription pré-requise sur la plateforme HORANET
- Résidents du territoire et de Flachères – Convention

DECHETERIE DE LA BIEVRE

Chemin des Charpillates • 38260 La Côte Saint-André

Gestionnaire : Bièvre Isère Communauté

Conditions d'accès :

- Inscription pré-requise sur la plateforme HORANET
- Résidents du territoire

DECHETERIE DE ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS

Route de la Frette • 38590 Saint-Étienne de Saint-Geoirs

Gestionnaire : Bièvre Isère Communauté

Conditions d'accès :

- Inscription pré-requise sur la plateforme HORANET
- Résidents du territoire

DECHETERIE DE ST-JEAN DE BOURNAY

Reposu • 38440 Saint-Jean de Bournay

Gestionnaire : Bièvre Isère Communauté

Conditions d'accès :

- Inscription pré-requise sur la plateforme HORANET
- Résidents du territoire

DECHETERIE DE ROYBON

Route de Montfalcon • 38940 Roybon

Gestionnaire : Bièvre Isère Communauté

Conditions d'accès :

- Inscription pré-requise sur la plateforme HORANET
- Résidents du territoire

DECHETERIE DE VIRVILLE

Route de Marcilloles • 38980 Viriville

Gestionnaire : Bièvre Isère Communauté

Conditions d'accès :

- Inscription pré-requise sur la plateforme HORANET
- Résidents du territoire

L'accueil des professionnels est assuré sur l'ensemble des sites.

En plus de ces déchèteries, les habitants de Bièvre Isère ont accès aux sites suivants :

PLATFORME D'AGRO-COMPOST

1706 Rte de la Compostière • 38780 Eyzin-Pinet

Gestionnaire : Agro-Compost

Conditions d'accès :

- Réservé aux particuliers uniquement

● Résidents du secteur nord du territoire

DECHETERIE DE CHABONS

DECHETERIE DE CHABONS

Route du Liers ● 38690 Châbons

Gestionnaire : Communauté de communes de Bièvre Est

Conditions d'accès : Réserver uniquement aux habitants de Longechenal (Convention)

En 2024, un dispositif de contrôle d'accès a été mis en place sur les déchèteries gérées en régie afin de limiter l'utilisation des équipements par des usagers extérieurs au territoire. En effet, il avait été constaté que de nombreux administrés des intercommunalités voisines fréquentaient les déchèteries de Bièvre Isère, ce qui entraînait une augmentation progressive des tonnages ainsi qu'un surcoût important en matière de traitement des déchets. Cette régulation vise donc à recentrer l'accès aux seuls usagers autorisés, à mieux maîtriser les flux et à optimiser les coûts de gestion.

Un tableau récapitulatif des horaires d'ouverture pour chacune des six déchèteries est disponible en annexe n°2.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Les professionnels ont la possibilité de déposer leurs déchets verts dans les six déchèteries du territoire, sous réserve d'inscription préalable. Ils peuvent également s'adresser directement à l'unité de compostage Agro-Compost, située à Eyzin-Pinet, moyennant une participation financière.

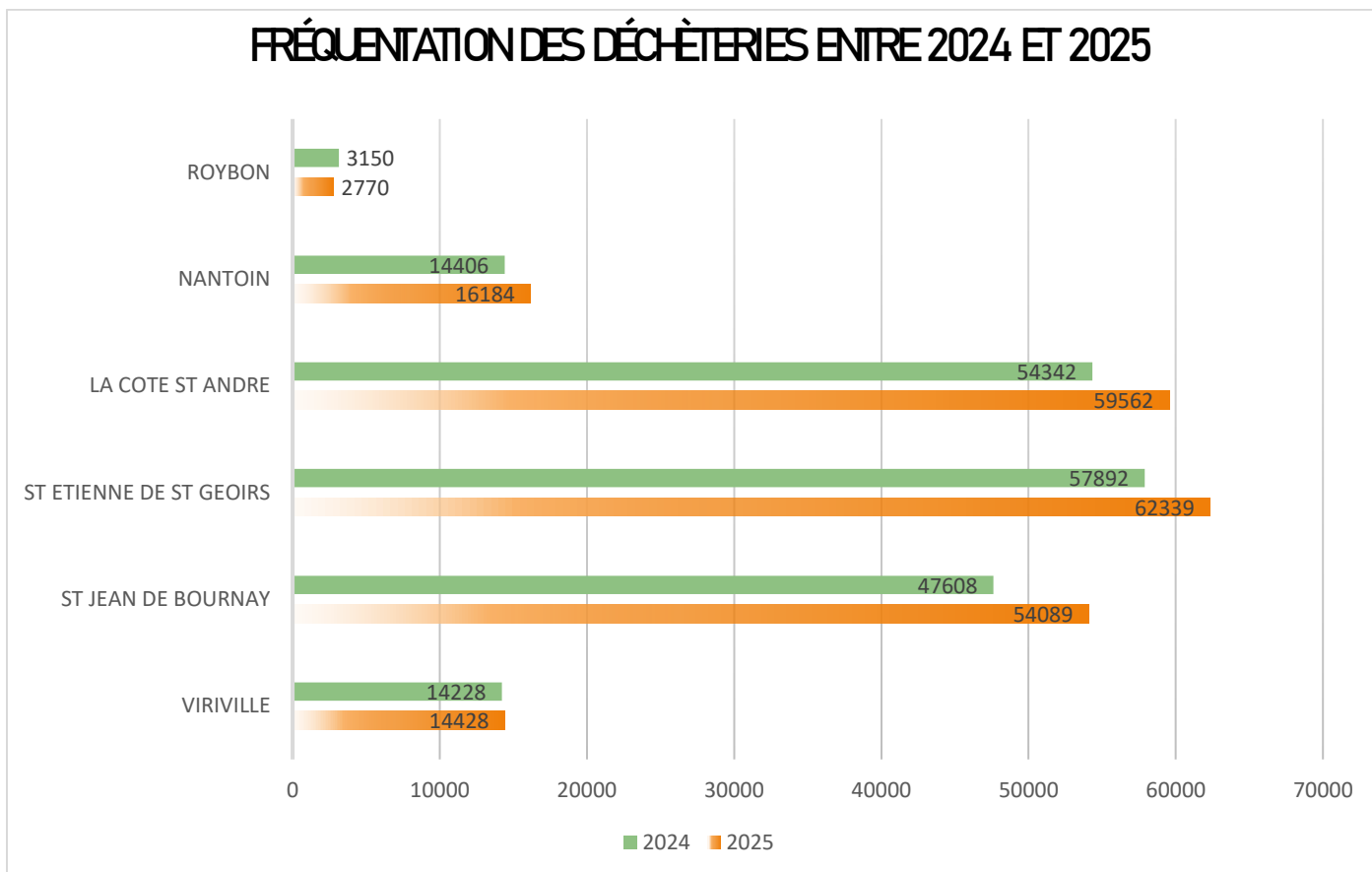
Cette organisation permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des acteurs professionnels, tout en garantissant le bon fonctionnement des filières traditionnelles destinées aux usagers particuliers et en préservant l'équilibre global du service public de gestion des déchets.



Bievre isère
communauté

En 2024, un total de 191 626 passages en déchèterie a été comptabilisé sur l'ensemble des 6 sites du territoire.

Pour l'année 2025, les données issues des équipements de contrôle d'accès font état de 206 602 passages enregistrés sur les 5 déchèteries équipées. À ce volume s'ajoute une estimation de 2 770 passages pour la déchèterie de Roybon, non équipée de ce dispositif. Ainsi, le nombre total de passages pour l'ensemble des déchèteries de Bièvre Isère Communauté est estimé à 209 372 pour l'année 2025.

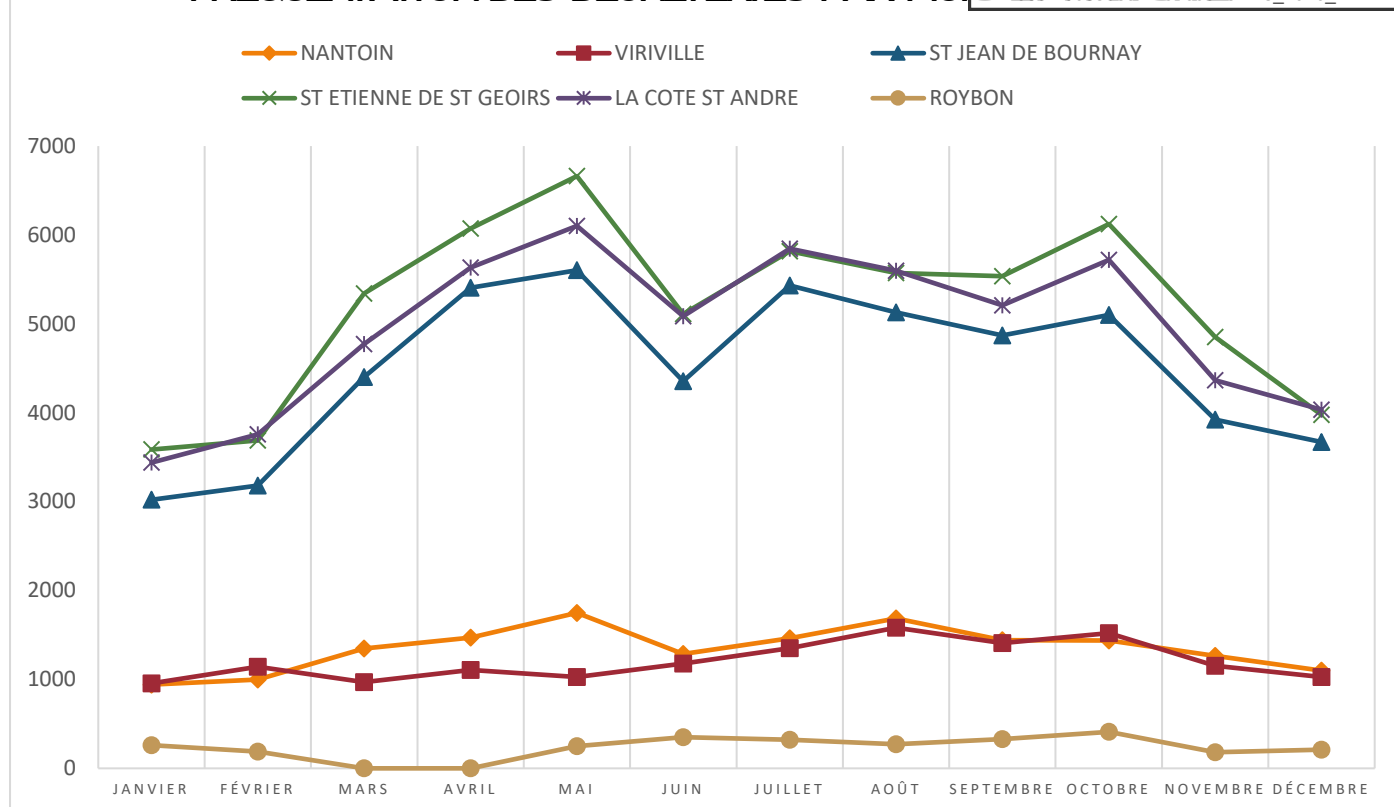


Ces éléments traduisent une augmentation de la fréquentation des déchèteries entre 2024 et 2025, avec une hausse d'environ +9,3 %. Cette évolution s'explique en grande partie par une modification du règlement d'accès intervenue en 2024. En effet, jusqu'au mois d'avril 2024, les conditions d'accès étaient plus restrictives, avec un nombre de passages autorisés plus limité et une tarification plus dissuasive en cas de dépassement du quota. Ce cadre incitait les usagers à rationaliser leurs déplacements en déchèterie.

L'assouplissement de ces règles à partir du deuxième trimestre 2024, puis leur application sur une année pleine en 2025, a mécaniquement entraîné une augmentation du nombre de passages, les usagers étant moins contraints dans la gestion de leurs apports.

N'ayant pas de données de passages pour 2023 — le contrôle d'accès n'ayant été mis en place qu'à partir du 1er janvier 2024 — il n'est pas possible de comparer directement si l'augmentation des passages en 2025 correspond aux niveaux d'avant la mise en place du contrôle. Toutefois, cela semble peu probable, étant donné que les tonnages restent très largement inférieurs à ceux de 2023 pour la plupart des flux (cf. partie « Tonnages », p. 28).

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES PAR MOIS



Le graphique met en évidence une forte saisonnalité de la fréquentation des déchèteries. Deux pics significatifs se dégagent : le premier au printemps (de mars à mai) et le second à l'automne, particulièrement en octobre. Ces périodes correspondent aux cycles naturels de croissance des végétaux ainsi qu'aux phases d'entretien des espaces extérieurs, mais également aux périodes propices à la réalisation de travaux par les usagers.

Cette dynamique s'explique à la fois par les besoins saisonniers liés à l'entretien des jardins (tonte, taille, élagage) et par les habitudes de fréquentation des usagers. En effet, les hausses observées coïncident fréquemment avec des périodes durant lesquelles les habitants disposent de davantage de temps pour effectuer ces activités, notamment lors des week-ends prolongés ou de certaines périodes de congés.

Pour l'année 2025, une baisse de la fréquentation est observée sur la période estivale (juillet-août) par rapport aux années précédentes. Ce constat est partagé tant au niveau du nombre de passages que des tonnages collectés, et rejoint également le ressenti exprimé par les gardiens de déchèterie. Ce phénomène pourrait s'expliquer, en partie, par un effet organisationnel lié à la mise en œuvre du plan canicule. L'adaptation des horaires d'ouverture des déchèteries a été conditionnée aux déclenchements d'alertes de Météo-France — avec une ouverture limitée aux matinées lors des épisodes de fortes chaleurs, suivie d'un retour aux horaires habituels à la levée de l'alerte.

Cette mise en œuvre n'a pas donné entière satisfaction tant au niveau des usagers que pour l'organisation du service. C'est pourquoi, Bièvre Isère a apporté des correctifs pour l'organisation des horaires d'été en déchèteries pour 2026.

FILIÈRES DE TRAITEMENT ET EXUTOIRES DES DECHETS COLLECTES

Les déchets collectés en déchèterie sont orientés vers des filières de traitement adaptées à leur nature. Ces filières sont assurées soit par des éco-organismes agréés dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), soit par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics.

Dans la mesure du possible, les déchets sont dirigés vers des filières de valorisation conformément aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets.

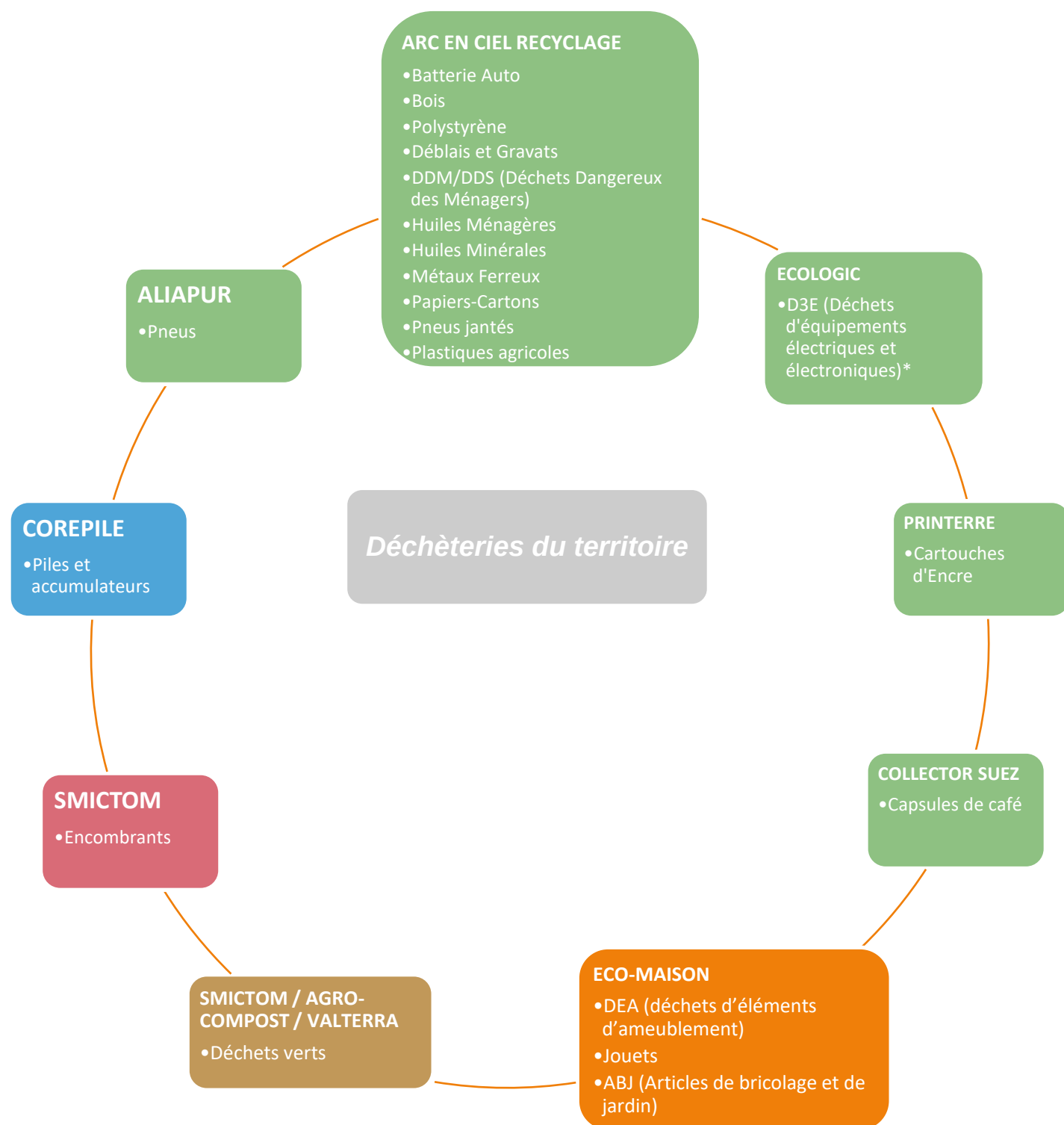
Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE

Ministère de l'Énergie et du Climat



*Les D3E comprennent les Petits Appareils en Mélange, Ecran, Gros Electro-Ménagers Hors-Froid et froid

	Valorisation Matière
	Stockage-Enfouissement
	Recyclage Matière

	Valorisation physico-chimique
	Valorisation Organique

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIE

En 2025, les déchèteries du territoire ont enregistré un tonnage total de 27 579,46 tonnes, contre 25 056,22 tonnes en 2024, soit une augmentation globale de +10,07 %.

Cette progression concerne la majorité des flux, avec des évolutions contrastées selon les typologies de déchets.

	TONNAGES 2024	TONNAGES 2025	V%
Batteries Auto	9,26	12,76	+37,80 %
Bois	2483,02	2859,90	+15,18%
Bouteille de Gaz ¹	0,08	1,01	+1162 %
Capsules de Café	3,24	1,75	-46 %
Cartouches d'encre	0,26	0,96	+269,23 %
D3E ² (PAM ³ , Ecran, GEMHF ⁴ , GEMF ⁵)	503,16	538,02	+6,93 %
DDM ⁶	111,74	117,93	+5,54 %
Déchets verts	8612,79	8983,42	+4,30 %
Eco-Mobilier	1473,38	1748,33	+18,66 %
Encombrants	4433,34	4677,53	+5,51 %
Extincteurs ⁷	0,01	0,35	+3400 %
Gravats	6015,14	6982,63	+16,08 %
Huiles ménagères	5,74	9,39	+63,59 %
Huiles minérales	45,01	41	-8,91 %
Métaux ferreux	627,34	753,15	+20,05 %
Papiers cartons	538,54	628,27	+16,66 %
Piles et accumulateurs	5,23	3,98	-23,90 %
Plastiques Agricoles	7,85	4,88	-37,83 %
Pneus	148,72	166,98	+12,28 %
Pneus jantes	37,76	39,21	+3,84 %
Polystyrène ⁸	3,87	3,40	-12,14 %
TOTAL	25 065,22	27 574,85	+10,01 %

¹ Les 328 bouteilles de gaz domestique collectées représentent un tonnage estimé d'environ 4,2 tonnes (fourchette comprise entre 3,9 et 4,6 tonnes selon les formats).

² D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

³ PAM : Petits Appareils en Mélange.

⁴ GEM HF : Gros Electro-Ménagers Hors-Froid.

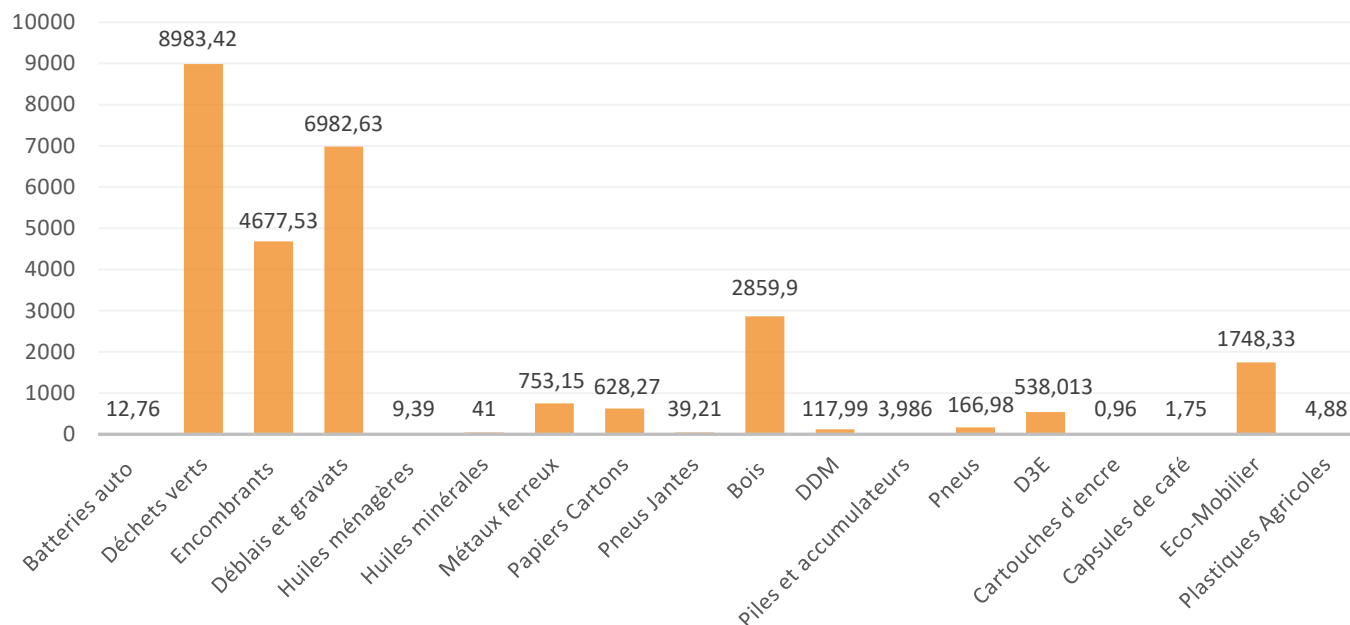
⁵ GEM F : Gros Electro-Ménagers Froid.

⁶ DDM : Déchets Dangereux des Ménages.

⁷ Les 279 extincteurs collectés représentent un tonnage estimé d'environ 1,4 tonne (fourchette comprise entre 1,1 et 1,7 tonne selon les modèles).

⁸ Les 275 sacs de polystyrène collectés représentent un tonnage estimé d'environ 3,4 tonnes (fourchette comprise entre 2,8 et 4,1 tonnes selon le niveau de compaction du matériau).

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE SUR L'ANNÉE 2025

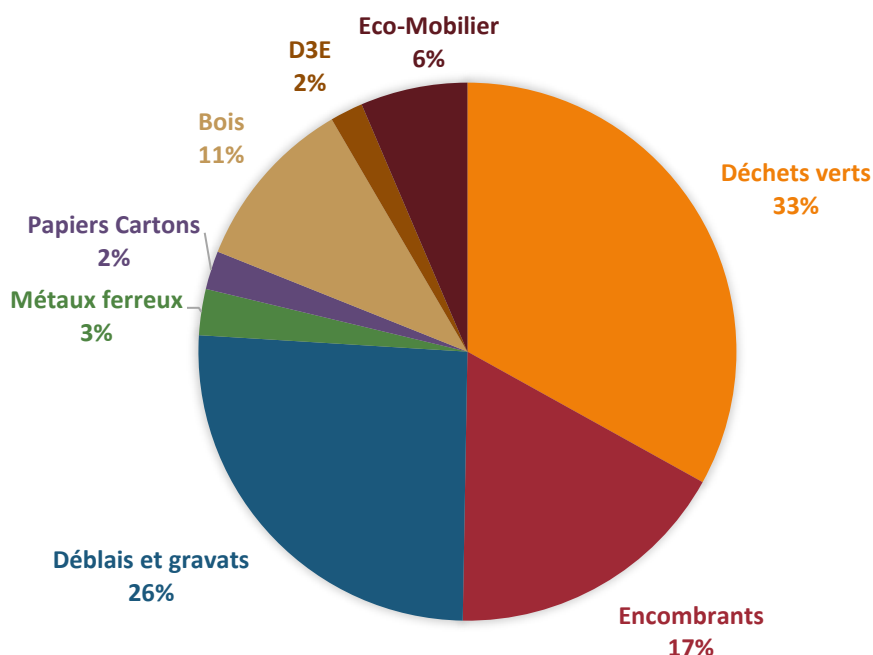


Les tonnages restent très fortement concentrés sur trois grandes catégories de déchets :

- Les déchets verts (8 983,42 tonnes),
- Les encombrants (4 677,53 tonnes),
- Les gravats (6 982,63 tonnes).

À eux seuls, ces trois flux représentent 20 643,58 tonnes, soit près de 75 % du tonnage total collecté en déchèterie. Cette concentration confirme le rôle structurant de ces flux dans l'organisation et le fonctionnement des équipements.

REPARTITION DES FLUX LES PLUS IMPORTANTS DEPOSÉS EN DECHÉTERIE



Au regard de l'augmentation observée entre 2024 et 2025, il apparaît pertinent d'élargir l'analyse à l'année 2023, afin d'intégrer l'impact de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie.

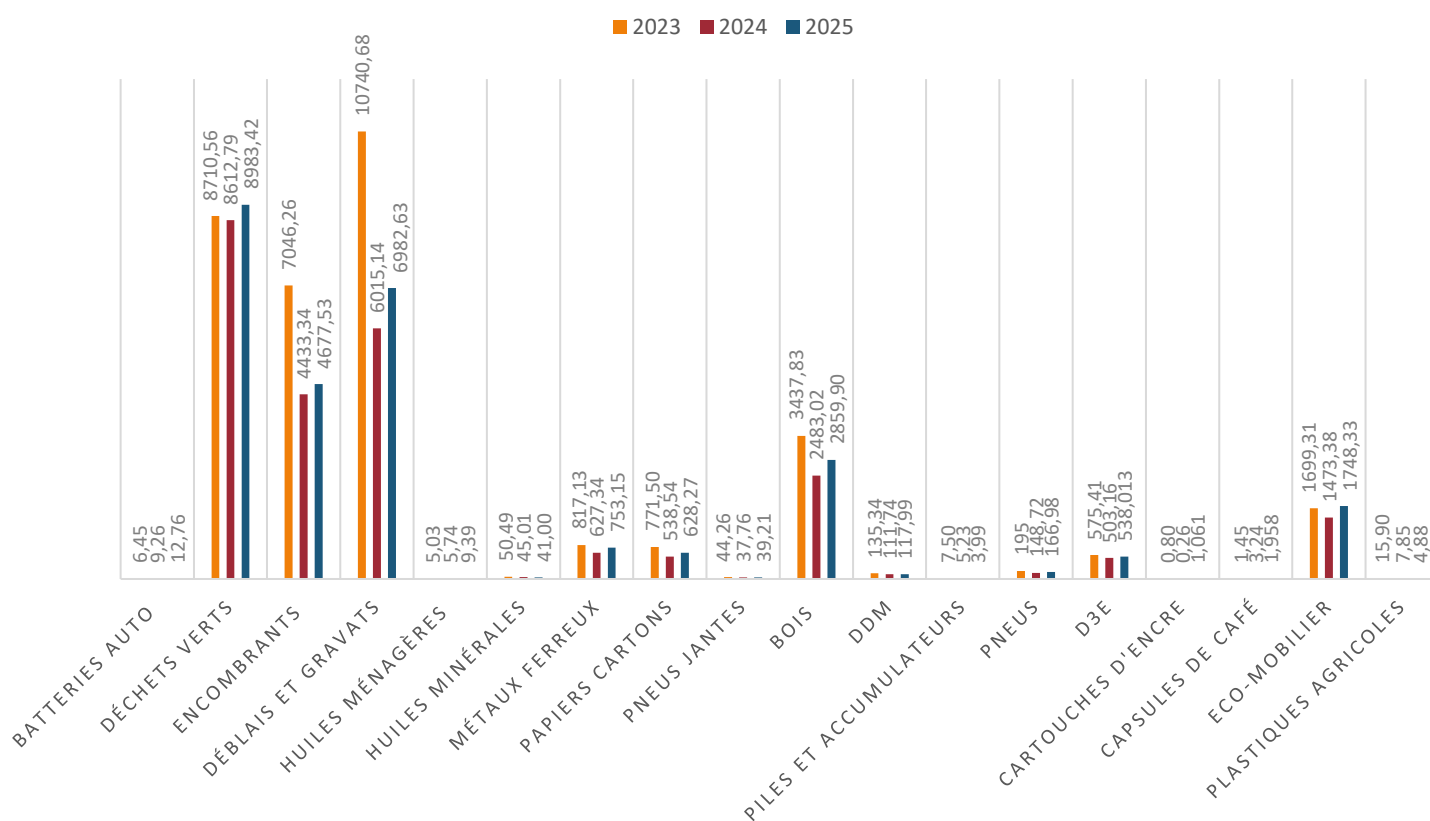
Il ressort de cette comparaison que, malgré la hausse constatée en 2025, les tonnages demeurent inférieurs à ceux de 2023, avec une baisse globale de -19,03 % par rapport à cette période.

Cette évolution s'explique en grande partie par un effet comportemental des usagers lié à la mise en place du contrôle d'accès :

- disparition des apports des usagers extérieurs au territoire (particuliers et professionnels)
- au premier trimestre 2024, une baisse marquée des apports a été observée, liée à une anticipation des dépôts en décembre 2023 avant l'instauration du dispositif et une attitude plus prudente face à des règles initialement perçues comme contraignantes ;
- à partir d'avril 2024, suite à l'assouplissement des modalités d'accès, les tonnages se sont progressivement stabilisés pour retrouver des niveaux comparables à ceux observés auparavant.

Ainsi, l'année 2025 traduit davantage un retour à un fonctionnement normalisé des déchèteries qu'une réelle augmentation structurelle des apports.

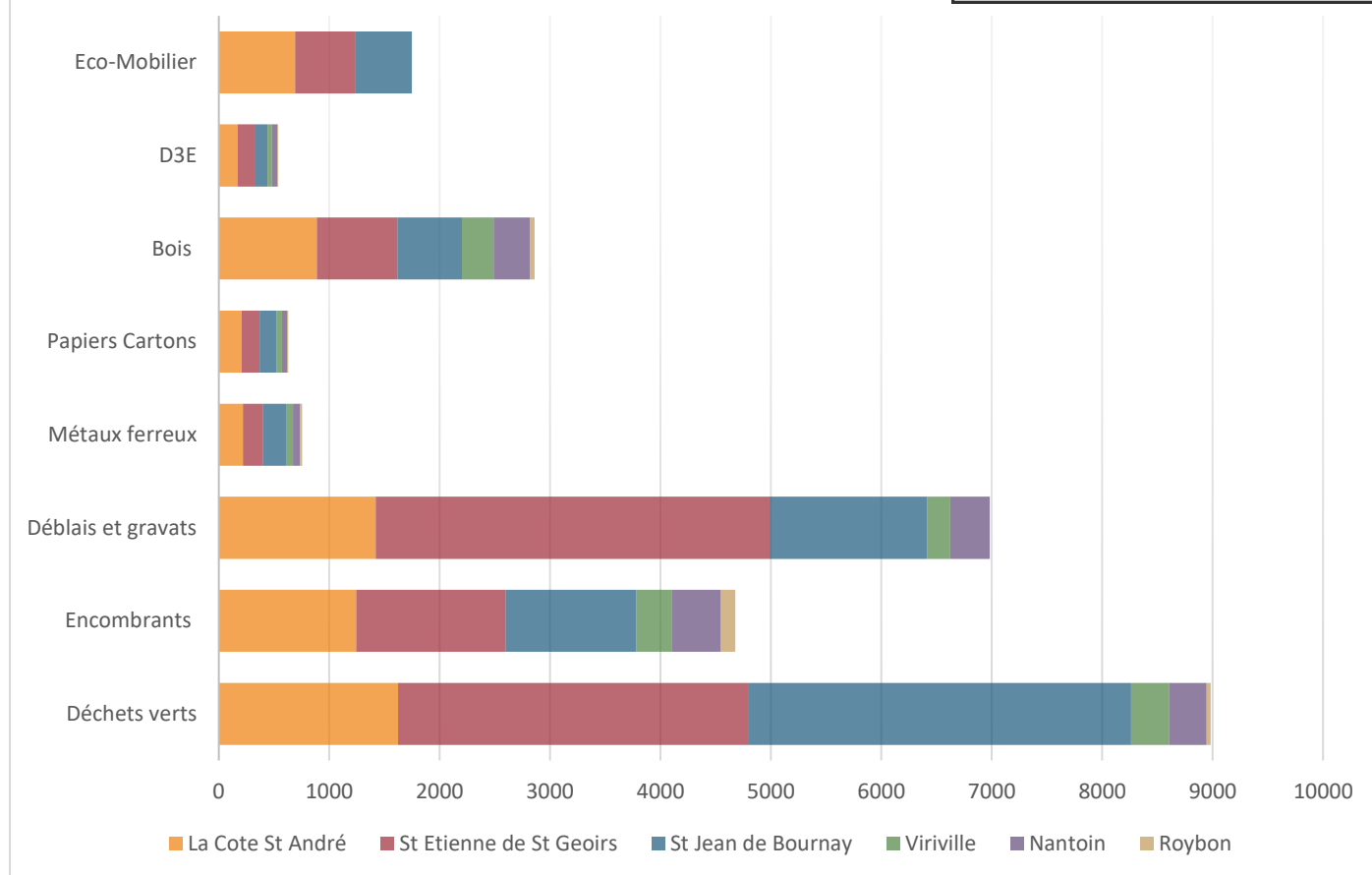
EVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU CONTROLE D'ACCES AU 1ER JANVIER 2024



REPARTITION TERRITORIALE DES APPORTS

Une forte disparité est observée entre les déchèteries du territoire comme on peut le constater avec le graphique ci-après :

RÉPARTITION DES FLUX PRINCIPAUX DÉPOSÉS ENTRE LES 6 DÉCHÈTERIES



Les trois principales installations du territoire, situées à La Côte-Saint-André, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et Saint-Jean-de-Bournay, concentrent à elles seules la grande majorité des tonnages collectés sur le réseau intercommunal.

En effet, ces trois sites représentent environ 88,31 % du tonnage total collecté, soit 24 356,84 tonnes. Cette forte concentration s'explique par plusieurs facteurs complémentaires.

D'une part, ces installations bénéficient d'une localisation géographique centrale au sein du territoire, facilitant leur accessibilité pour une part importante des usagers. D'autre part, leur dimensionnement, leur capacité d'accueil plus importants et leurs horaires d'ouverture plus larges permettent d'absorber des flux de fréquentation plus élevés. Enfin, ces équipements desservent des secteurs plus densément peuplés, générant naturellement des volumes de déchets plus conséquents que sur les autres sites du territoire.

Le détail des tonnages par flux et par déchèterie est présenté en annexe n°3.

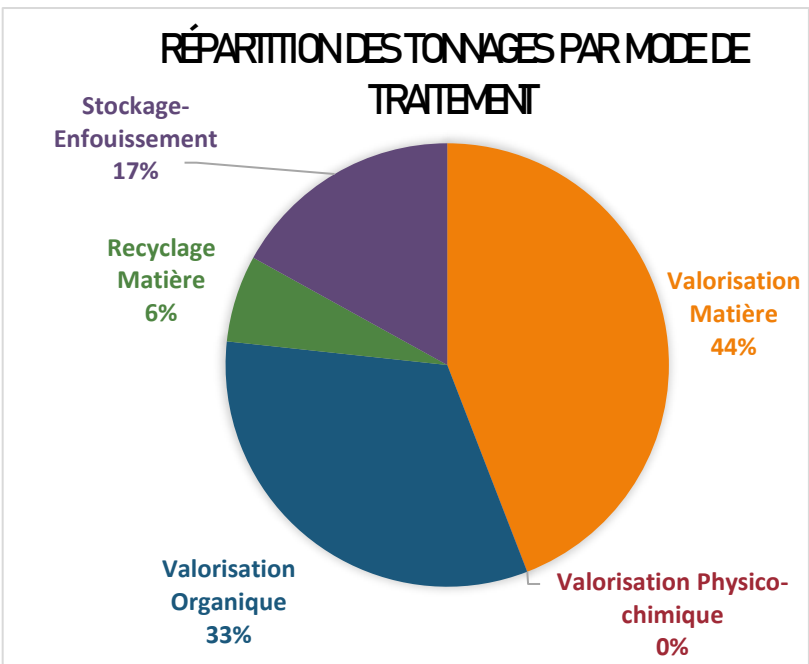
VALORISATION DES FLUX DES DECHETERIES EN 2025

L'analyse des flux issus des déchèteries met en évidence une performance globale de valorisation satisfaisante en 2025. Sur un total de 27 579 tonnes collectées, 22 902 tonnes ont été valorisées, soit un taux global de valorisation de 83 %, tandis que 17 % des tonnages ont été orientés vers l'enfouissement en CET.

	TONNAGES VALORISES EN 2025		TONNAGES NON-VALORISES EN 2025 (ENFOUIS AU 01/10/2026)		TOTAL DES TONNAGES	
	EN TONNES	EN KG/AN/HAB	EN TONNES	EN KG/AN/HAB	TOTAL EN TONNES 2025	TOTAL EN KG/AN/HAB
La Cote St André	5 367	81%	1 245	19%	6 612	
Nantoin	1 197	73%	442	27%	1 639	
St-Etienne de St-Geoirs	8 652	86%	1 352	14%	10 004	
Roybon	125	49%	131	51%	256	
Viriville	1 002	75%	325	25%	1 327	
St-Jean de Bournay	6 554	85%	1 182	15%	7 736	
TOTAL 2025	22 897	395	4 677	81	27 574	476
	83%		17%			
TOTAL 2024	20 632	363	4 433	77	25 065	440
	82%		18%			

Il est à noter que les déchèteries de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Jean-de-Bournay et La Côte-Saint-André, qui représentent 88 % des tonnages de Bièvre Isère, affichent également de bons niveaux de valorisation, compris entre 81 % et 86 %, traduisant une bonne orientation des flux vers les filières de recyclage et de réemploi.

À l'inverse, la déchèterie de Roybon présente un taux de valorisation plus faible (49 %), avec une part importante des déchets dirigée vers l'enfouissement (51 %). Cette situation s'explique notamment par la taille plus réduite du site, qui ne permet pas d'accueillir l'ensemble des flux présents sur les autres déchèteries du territoire. Le nombre limité de bennes et les contraintes d'espace réduisent les possibilités de tri et de valorisation des déchets déposés. Toutefois, une amélioration notable est observée par rapport à l'année précédente. En 2024, le taux d'enfouissement sur ce site atteignait 71 %, soit un taux de valorisation limité à 29 %. L'évolution constatée en 2025 traduit ainsi une progression significative des performances de valorisation de la déchèterie de Roybon.



Le graphique met en évidence une forte orientation des déchets collectés vers la valorisation :

- En effet, la valorisation matière représente la part la plus importante avec 44 % des tonnages traités. Cette catégorie regroupe les déchets pouvant être recyclés et réintroduits dans un cycle de production sous forme de nouvelles matières premières.
- La valorisation organique constitue le deuxième mode de traitement, avec 33 % des déchets collectés. Cette part importante traduit notamment la présence de déchets verts orientés vers des filières de compostage ou de traitement biologique.
- À l'inverse, 17 % des déchets sont dirigés vers des installations de stockage par enfouissement. Bien que cette proportion reste significative, elle demeure inférieure à la part globale des déchets valorisés, ce qui témoigne des efforts engagés pour limiter le recours à l'élimination finale.
- Le recyclage matière représente quant à lui 6 % des tonnages. Cette part plus limitée s'explique par la nature de certains flux déposés en déchèteries, qui nécessitent des traitements spécifiques ou des opérations de tri préalable avant recyclage.
- Enfin, la valorisation physico-chimique apparaît marginale, voire inexistante, avec 0,2 % des tonnages concernés sur la période étudiée.

Dans l'ensemble, ce graphique montre que la majorité des déchets issus des déchèteries bénéficie d'une forme de valorisation, traduisant la volonté de privilégier des modes de traitement permettant la réutilisation ou la transformation des déchets plutôt que leur élimination par stockage.

Rapporté à la population, le territoire atteint un total de 476 kg/habitant collectés en déchèterie, dont 395 kg/habitant valorisés et 81 kg/habitant non valorisés. Ces résultats restent relativement stables par rapport aux années précédentes et témoignent de l'importance des déchèteries dans la gestion et la valorisation des déchets ménagers du territoire.

Avec 356 kg/habitant/an collectés en déchèterie, le territoire présente un ratio supérieur aux moyennes généralement observées au niveau national pour ce type d'équipement (221 kg/hab/an).

Cette situation s'explique en particulier par l'accueil de professionnels dans les déchèteries intercommunales, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités en France.

Ce fonctionnement permet néanmoins d'apporter une solution de proximité aux artisans et petites entreprises du territoire, tout en limitant les dépôts sauvages et en favorisant l'orientation des déchets vers des filières de traitement adaptées.

Par ailleurs, le caractère rural du territoire de Bièvre Isère engendre des quantités de déchets par habitant plus importants qu'en milieu urbain (plus d'habitat individuel avec des espaces verts et des équipements extérieurs plus importants).

Au cours de l'année 2025, la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que des emballages recyclables déposés dans les points d'apport volontaire (PAV jaunes) a été assurée conjointement par Bièvre Isère Communauté et l'entreprise MINERIS, cette dernière intervenant jusqu'en octobre 2025.

Concernant les refus issus des déchèteries, Bièvre Isère Communauté assure la collecte des encombrants déposés sur ses différents sites. Leur acheminement vers les installations de traitement est ensuite réalisé par la société Arc-en-Ciel Recyclage.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et des refus de déchèteries est assuré par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Bièvre (SMICTOM de la Bièvre).

Le site de Traitement et de Valorisation des Déchets de Penol est certifié ISO 14001 dans le cadre de son Système de Management Environnemental (SME). Cette certification, renouvelée en juillet 2024 pour une durée de trois ans, fait l'objet d'un audit de suivi annuel réalisé par un organisme indépendant.

Situé au 113 chemin des Carrières à Penol, le site s'étend sur un ensemble foncier d'environ 31 hectares, dont près de 26 hectares appartiennent au SMICTOM et 5 hectares sont loués à la commune de Penol. Le SMICTOM est propriétaire des installations et assure la réalisation des investissements nécessaires à leur fonctionnement. L'exploitation du site est confiée à la société SERFIM Recyclages dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance attribué en janvier 2022 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le site regroupe plusieurs installations complémentaires destinées au traitement et à la valorisation des déchets.

L'UTVDM (UNITE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS)

Cette installation assure le prétraitement des ordures ménagères résiduelles.

Après réception des déchets, les matières fermentescibles sont séparées du reste du flux afin d'être stabilisées avant leur enfouissement. Certains matériaux valorisables, notamment l'acier, l'aluminium ainsi que les plastiques de type PEHD et PET, sont extraits pour être orientés vers les filières de recyclage.

Les matières fermentescibles sont ensuite stockées pendant plusieurs semaines afin de réduire leur teneur en humidité et de favoriser leur dégradation biologique. Ce procédé permet de diminuer les quantités de déchets résiduels à enfouir, tout en limitant la présence de matière organique dans les casiers de stockage et les émissions de gaz à effet de serre associées.

L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX)

L'ISDND accueille les déchets ultimes issus des différentes étapes de traitement, à savoir :

- Les refus de l'UTVDM ;
- Les refus des déchèteries.

L'installation est autorisée à recevoir jusqu'à 30 000 tonnes de déchets par an.

L'exploitation de l'ISDND est encadrée par une réglementation stricte visant à limiter les impacts environnementaux liés au stockage des déchets. Les casiers de stockage sont équipés de dispositifs d'étanchéité permettant de prévenir tout risque de pollution des sols et des eaux souterraines. Un réseau de collecte permet de récupérer les lixiviats et les biogaz produits par la dégradation des déchets.

Par ailleurs, un suivi environnemental régulier est réalisé conformément aux ci comprend notamment le contrôle de la qualité des eaux souterraines, atmosphériques ainsi que le suivi des émissions de biogaz. Ces contrôles visent à garantir la maîtrise des impacts du site sur son environnement et à assurer la conformité de l'installation aux exigences réglementaires en vigueur.

UN QUAI DE TRANSFERT POUR LES MULTIMATERIAUX

Cette installation assure le transit des emballages ménagers recyclables et des papiers avant leur acheminement vers les centres de tri et de traitement spécialisés.

Le tri des emballages ménagers et des papiers est externalisé par le SMICTOM auprès du centre de tri mécanique TRIVALO exploité par PAPREC, situé à Saint-Priest (Rhône). Le transfert des matériaux depuis le site de Penol est assuré par la société TRANS'AL

À l'issue du tri, les principales filières de recyclage mobilisées sont les suivantes :

ACIER	ALUMINUM	PLASTIQUES PET ¹	PLASTIQUE PEHD ²	PAPIER / CARTON	VERRE
NEGOMETAL Groupe ARCELOR	REGEAL-AFIMET	PLASTIPAK Packaging	PAPREC Plastiques	NORSKE SKOG	O-I Environnement

Concernant le verre, la collecte des bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise MINERIS, qui achemine les tonnages collectés vers le centre de traitement O-I Environnement, où ils sont recyclés pour être réintroduits dans la fabrication de nouveaux emballages en verre.

¹ PET : Polyéthylène téréphtalate

² PEHD : Polyéthylène haute densité

36 • Rapport Annuel 2025 • BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Destinations et tonnages des matières triées



LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS

Les déchets verts collectés dans les déchèteries de Bièvre Isère Communauté sont acheminés sur le site de Penol par Arc-en-Ciel Recyclage, à l'exception de la déchèterie de St Etienne de St Geoirs et de St Jean de Bournay.

Après stockage, les végétaux sont broyés sur la plateforme du SMICTOM de la Bièvre. Les broyats obtenus sont ensuite transportés vers la plateforme de compostage de Montremond, située à Saint-Barthélemy (Isère), où ils sont valorisés sous forme de compost.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES BIOGAZ ET LIXIVIATS

Les biogaz et les lixiviats produits par l'installation de stockage des déchets non dangereux sont collectés au moyen de réseaux spécifiques puis dirigés vers des équipements de traitement adaptés.

Le biogaz est généré naturellement par la dégradation de la matière organique contenue dans les déchets enfouis. Sur le site de Penol, ce biogaz fait l'objet d'une valorisation au travers d'un équipement de type « Transvap'O ». Le biogaz capté est utilisé pour évaporer une partie des perméats issus du traitement des lixiviats, permettant ainsi de limiter les consommations d'énergie externes tout en améliorant les performances environnementales de l'installation.

La valorisation et le traitement des biogaz permettent de limiter les émissions atmosphériques tout en réduisant le niveau de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable à l'installation.

Les lixiviats, correspondant aux eaux chargées produites par les déchets enfouis, sont quant à eux traités directement sur le site au sein d'une station de traitement biologique. Une partie des effluents traités est ensuite évaporée grâce au procédé Transvap'O alimenté par le biogaz capté.

L'ensemble de ces installations fait l'objet d'un suivi régulier afin de garantir la protection des sols, des eaux souterraines et de l'environnement, conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

ANALYSE DES TONNAGES ET DES VALORISATION

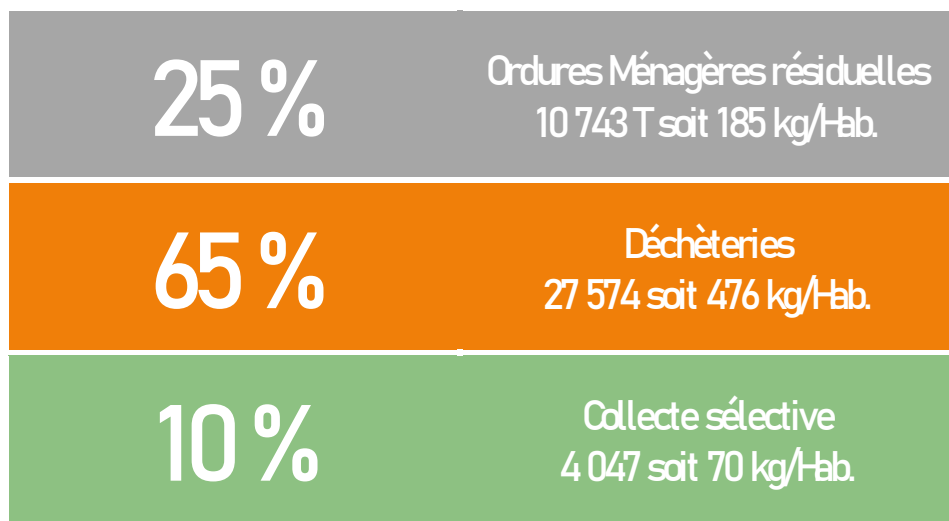
PERFORMANCES DE

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES FLUX SUR 2025

TYPE DE FLUX	ANNEE 2024			ANNEE 2025			RATIO NATIONAL
	TONNAGE	REPARTITION	KG/HABITANT	TONNAGE	REPARTITION	KG/HABITANT	KG/HABITANT
Ordures ménagères résiduelles	11 191	27,95 %	195	10 743	25,36 %	185	288
Collecte sélective	3 785	9,45 %	66	4 047	9,55 %	70	72
Dont Multimatériaux	1 918	4,79 %	33	2 150	5,07 %	37	
Dont Verre	1 867	4,66 %	33	1 897	4,48 %	33	
Déchèteries	25 065	62,60 %	332*	27 574	65,09 %	356*	221
TOTAL	40 041	100,00 %	593	42 364	100,00 %	611	581

(*) ratio exprimé hors gravats pour être en cohérence avec le calcul des ratios nationaux

Au total, sur l'exercice 2025, Bièvre Isère Communauté a collecté et traité **42 369 tonnes de déchets** ce qui représente **731,57 kg/habitant/an** (population prise en compte : 57 915 pour déclaration 2025).



L'analyse du tableau met en évidence une augmentation globale des tonnages collectés entre 2024 et 2025, avec un total passant de 40 041 tonnes à 42 364 tonnes, soit une hausse d'environ +5,8 %. Cette évolution s'accompagne également d'une augmentation du ratio en kg/habitant, qui progresse de 697 kg/hab à 731 kg/hab, traduisant une production globale de déchets en hausse à l'échelle du territoire.

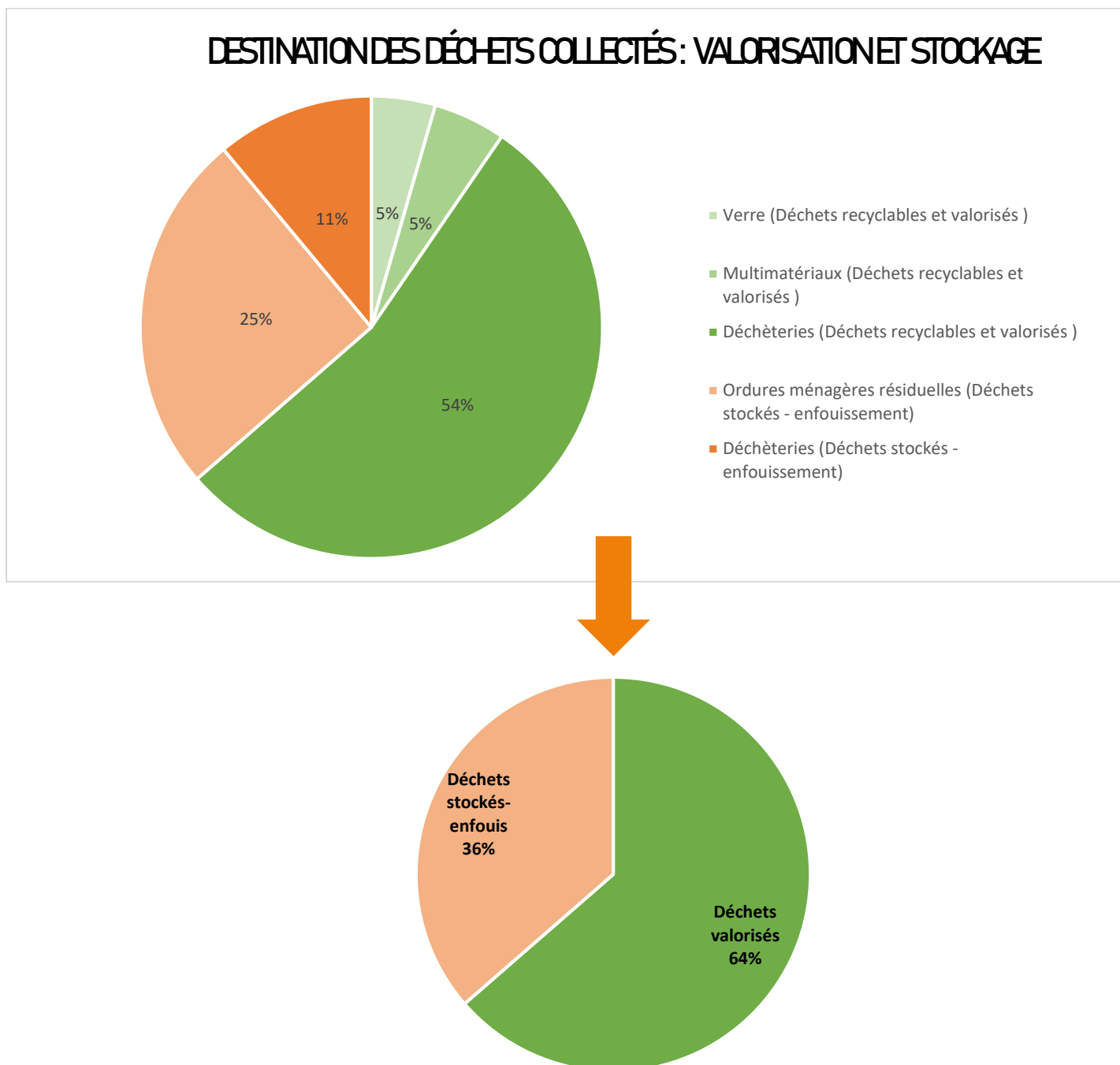
Cette hausse est principalement portée par les apports en déchèteries, qui connaissent une croissance significative, passant de 25 065 tonnes à 27 574 tonnes (+10,1 %). Elles représentent toujours la part la plus importante des flux et contribuent fortement à la hausse du tonnage global.

La collecte sélective progresse également, de 3 785 tonnes à 4 047 tonnes (+6,9 %), ce qui est plutôt positif en termes de tri. On observe notamment une hausse des emballages multimatériaux (+12,1 %), tandis que le verre reste globalement stable avec une légère progression (+1,6 %). Le ratio kg/habitant de la collecte sélective

augmente également, passant de 66 à 70 kg/hab, ce qui peut traduire une meilleure captation des flux.

À l'inverse, les ordures ménagères résiduelles diminuent légèrement, passant de 11 191 tonnes à 10 743 tonnes (-4 % environ). Cette baisse est accompagnée d'une diminution du ratio par habitant (195 à 185 kg/hab), ce qui peut être interprété comme une évolution favorable vers le tri et la valorisation des déchets, même si cette tendance doit être nuancée par la hausse globale des tonnages.

ANALYSE DES FLUX DE DECHETS ET ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PRPGD



L'analyse des tonnages collectés selon leur filière de traitement montre qu'une majorité des déchets pris en charge sur le territoire est orientée vers des filières de valorisation (64 %, soit 26 944 tonnes sur 42 364 tonnes). En effet, les déchets recyclables issus des déchèteries, des points d'apport volontaire pour le verre et les multimatériaux représentent près des deux tiers des tonnages collectés.

Les déchets orientés vers le stockage sont principalement constitués des ordures ménagères résiduelles et des déchets non valorisables déposés en déchèterie. Cette répartition est due à la mise à disposition de dispositifs de tri mis à disposition des usagers et de leur contribution à la réduction des quantités de déchets destinées à l'enfouissement.

Cette orientation majoritaire vers des filières de valorisation s'inscrit dans les objectifs nationaux visant à réduire progressivement les quantités de déchets stockés et à favoriser le recyclage et la valorisation des matières.

Pour rappel, Bièvre Isère Communauté a émis, le 5 mars 2019, un avis favorable au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 19 décembre 2019. Ce document stratégique fixe plusieurs objectifs à l'horizon 2031, dont les principaux sont analysés ci-dessous.

REDUIRE LA PRODUCTION DE DMA(1) DE 12 % D'ICI 2031

En 2019, le territoire produisait 42 709 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA), soit 782 kg par habitant. En 2025, ce tonnage s'établit à 42 364 tonnes, soit 731 kg par habitant.

La diminution observée demeure limitée avec une baisse de 0,8 % des tonnages globaux. Rapportée à la population, l'évolution est plus favorable avec une réduction de 6,5 % des quantités produites par habitant. Toutefois, la collectivité reste encore éloignée de l'objectif fixé par le PRPGD, qui nécessiterait d'atteindre un tonnage d'environ 37 584 tonnes, soit 688 kg par habitant.

L'analyse des flux montre que les déchets issus des déchèteries constituent le principal levier d'action. Ceux-ci représentaient 27 619 tonnes en 2019 contre 27 574 tonnes en 2025, soit une baisse très faible de 0,14 %.

Les ordures ménagères résiduelles présentent quant à elles une évolution plus encourageante. Les tonnages sont passés de 11 579 tonnes en 2019 à 10 743 tonnes en 2025, soit une diminution de 7,2 %. Rapportée à la population, cette baisse atteint 12,7 %, passant de 212 kg à 185 kg par habitant. Le déploiement progressif de la collecte en points d'apport volontaire contribue directement à cette amélioration.

Afin d'atteindre les objectifs du PRPGD, la collectivité devra poursuivre ses actions de prévention et renforcer la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets à la source. Le développement du réemploi, l'orientation des objets encore utilisables vers les recycleries et ressourceries, ainsi que l'évolution des habitudes de consommation constituent autant de pistes d'amélioration pour les années à venir.

ATTEINDRE UNE VALORISATION MATIERE DE 65 % EN 2025 PUIS 70 % EN 2031

En 2025, le taux de valorisation matière atteint 64 %. Ce résultat place le territoire à proximité immédiate de l'objectif intermédiaire fixé à 65 %. Les efforts engagés en faveur du tri des emballages, du verre et de la valorisation des déchets de déchèterie produisent donc des effets significatifs.

Néanmoins, l'objectif de 70 % fixé à l'horizon 2031 nécessitera de poursuivre les actions engagées et d'améliorer encore la qualité du tri, tant en apport volontaire qu'en déchèterie.

¹ DMA : Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets pris en charge par le service public de prévention et de gestion des déchets. Ils comprennent les déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire (ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers, verre), les déchets réceptionnés en déchèterie ainsi que les déchets assimilés produits par les activités économiques lorsqu'ils sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

REDUIRE DE 50 % LE RECOURS A L'ENFOUISSEMENT

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



La réduction du recours au stockage constitue l'objectif le plus difficile à atteindre.

En 2019, 16 904 tonnes de déchets étaient orientées vers l'enfouissement. En 2025, ce tonnage s'établit à 15 420 tonnes, soit une diminution de 8,8 %.

Cette évolution demeure très éloignée de l'objectif fixé par le PRPGD, qui aurait nécessité de limiter les tonnages enfouis à environ 8 452 tonnes. Ce constat souligne l'importance de poursuivre les efforts visant à détourner les déchets des filières de stockage, notamment par le développement du tri, du réemploi, de la valorisation matière et de la prévention des déchets.

TRI A LA SOURCE DES BIO DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



ANALYSE DU DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES A L'ACHAT DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Bièvre Isère Communauté a mis en place en juillet 2024 un dispositif de soutien financier pour encourager l'achat de composteurs individuels. Ce dispositif vise à réduire la quantité de biodéchets collectés en incitant les habitants à composter directement chez eux.

L'aide consiste en un remboursement de 30 € par foyer, dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle fixée à 10 000 € pour la période de juillet 2024 à juillet 2025, puis de 5 000 € pour la période d'octobre 2025 à décembre 2026.

Résultats quantitatifs

Sur la période comprise entre juillet 2024 et fin juin 2025, le montant total engagé au titre du dispositif s'élève à 1 558,99 €.

Au total, 52 foyers du territoire ont bénéficié de l'aide mise en place par la communauté de communes. Parmi eux, 51 foyers ont perçu une aide forfaitaire de 30 €, tandis qu'un foyer a bénéficié d'un remboursement de 28,99 €, correspondant au montant réellement engagé.

Ainsi, le taux de mobilisation de l'enveloppe budgétaire atteint 15,6 % de l'enveloppe initialement prévue, fixée à 10 000 €. Ce niveau de consommation relativement modéré montre que le dispositif reste encore en phase de déploiement et de montée en puissance sur le territoire.

Malgré cette sous-consommation budgétaire constatée au cours de cette première année de fonctionnement, le bilan global du dispositif a conduit la collectivité à envisager sa poursuite. En effet, afin de maintenir cette dynamique tout en ajustant le budget aux besoins réellement observés, le conseil communautaire du 29

septembre 2025 a validé la reconduction du dispositif pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2026, avec une enveloppe annuelle réajustée à 5 000 €.

		DOSSIERS REÇUS	DOSSIERS REFUSÉS	DOSSIERS TRAITÉS	MONTANT
ANNEE 2024	JUILLET	1	0	1	30,00 €
	AOUT	1	0	1	30,00 €
	SEPTEMBRE	5	1	4	120,00 €
	OCTOBRE	2	0	2	90,00 €
	NOVEMBRE	2	0	2	30,00 €
	DECEMBRE	7	0	7	210,00 €
ANNEE 2025	JANIER	4	1	3	90,00 €
	FEVRIER	7	1	6	180,00 €
	MARS	11	2	9	270,00 €
	AVRIL	7	2	5	150,00 €
	MAI	6	1	5	150,00 €
	JUIN	8	1	7	208,99 €
	JUILLET	3	0	3	90,00 €
	AOUT	2	0	2	60,00 €
	SEPTEMBRE	0	0	0	0,00 €
	OCTOBRE	1	0	1	30,00 €
	NOVEMBRE	1	0	1	30,00 €
	DECEMBRE	1	0	1	30,00 €
TOTAL		69	9	60	1798,99 €

Depuis la mise en place du dispositif, le coût total supporté par la collectivité s'élève à 1 798,99 €.

Au titre de l'exercice 2024, la dépense s'est élevée à 240,00 €, correspondant au traitement de 8 dossiers car les dossiers déposés en novembre et décembre 2024 ont été intégrés à l'envoi groupé transmis à la trésorerie en janvier 2025. Par conséquent, les dépenses associées ont été imputées sur le budget 2025 et non sur l'exercice 2024.

Pour l'année 2025, le coût du dispositif s'établit à 1 468,99 €, pour un total de 49 dossiers traités.

Profil des foyers bénéficiaires

Depuis la création du dispositif, 60 foyers du territoire ont bénéficié de l'accompagnement proposé, représentant une moyenne de 2,43 personnes par foyer.

COMPOSITION DU FOYER	NOMBRE DE FOYERS	PART DU TOTAL
1 personne	9	15%
2 personnes	31	52%
3 personnes	9	15%
4 personnes	8	13%
5 personnes	2	3%
6 personnes	1	2%
TOTAL	60 FOYERS	100%

L'analyse de la composition des ménages met en évidence une prédominance des petits foyers. Les ménages composés de deux personnes sont les plus représentés, avec 31 foyers, soit 52 % du total des bénéficiaires. Les

personnes seules représentent quant à elles 15 % des foyers accompagnés (personnes composés de trois personnes

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES BENEFICIAIRES

Depuis la mise en place du dispositif, 60 foyers bénéficiaires ont été recensés sur le territoire intercommunal. Ces foyers se répartissent sur 24 communes, soit près de la moitié des 50 communes que compte la communauté de communes, témoignant ainsi d'une diffusion relativement large du dispositif à l'échelle du territoire.

NOMBRE DE FOYERS	COMMUNES CONCERNEES	TOTAL FOYERS
1 foyer	Ornacieux-Balbins, Culin, Gillonnay, La Frette, Marcilloles, Meyrieu-les-Étangs, Penol, Roybon, Sardieu, Thodure, Villeneuve de Marc	11
2 foyers	Saint-Pierre de Bressieux, Beauvoir de Marc, Sillans, Faramans, Champier	10
3 foyers	Brézins, Châtenay, La Côte Saint-André	9
4 foyers	Artas, Saint-Siméon de Bressieux	8
5 foyers	Saint-Étienne de Saint-Geoirs, Porte des Bonnevaux	10
6 foyers	Saint-Hilaire de la Côte, Saint-Jean de Bournay	12
TOTAL	24 COMMUNES	60 FOYERS

Cette répartition met en évidence une diffusion territoriale relativement homogène du dispositif. Néanmoins, le faible nombre de bénéficiaires dans une majorité de communes montre que celui-ci demeure encore ponctuel à l'échelle locale, avec une concentration plus marquée sur quelques communes du territoire.

Typologie des composteurs acquis

Depuis la création du dispositif, l'ensemble des composteurs acquis par les bénéficiaires correspond à des modèles en plastique, aucun foyer n'ayant opté pour un composteur en bois. Ce choix s'explique principalement par un coût d'achat plus accessible, permettant aux usagers de limiter leur reste à charge.

CAPACITE DES COMPOSTEURS CHOISIS

VOLUME DU COMPOSTEUR	NOMBRE DE FOYERS	PART DU TOTAL
280 L	3	5%
300 L	26	43%
340 L	1	1,5%
350 L	1	1,5%
400 L	16	27%
480 L	1	1,5%
500 L	4	7%
600 L	7	12%
640 L	1	1,5%
TOTAL	60 FOYERS	100%

Cette répartition traduit une préférence des usagers pour des composteurs particulièrement adaptés aux ménages composés de deux à quatre personnes, bénéficiaires du dispositif.

BILAN DU DISPOSITIF ET PERSPECTIVES

Le lancement du dispositif peut être considéré comme positif au regard de la participation observée sur le territoire. En effet, des bénéficiaires ont été recensés dans près de la moitié des communes membres de la communauté de communes, traduisant une première appropriation du dispositif par les habitants. Sa simplicité de fonctionnement ainsi que son caractère financièrement attractif ont également favorisé son accessibilité auprès des usagers.

Toutefois, plusieurs points de vigilance ressortent de cette première analyse.

Tout d'abord, la consommation budgétaire demeure relativement faible, avec seulement 15 % de l'enveloppe mobilisée, ce qui laisse apparaître une marge importante de progression dans le recours au dispositif. Par ailleurs, les acquisitions concernent exclusivement des composteurs en plastique, matériau avec un impact environnemental moins bon que le bois. Le dispositif apparaît également principalement mobilisé par des ménages de petite taille, notamment des foyers composés de deux personnes. Enfin, certaines communes du territoire restent peu représentées, traduisant un manque de visibilité ou de diffusion de l'information auprès d'une partie de la population.

Afin de renforcer l'impact du dispositif dans les années à venir, plusieurs axes d'amélioration peuvent être envisagés.

Le premier enjeu concerne la communication, qui pourrait être davantage développée à travers les communes, les déchèteries, les bulletins intercommunaux ainsi que les réseaux sociaux, afin d'améliorer la connaissance du dispositif par les habitants. Une réflexion pourrait également être engagée pour atteindre d'autres publics, notamment les familles nombreuses ou les ménages générant davantage de biodéchets, par le biais d'agents formés sur cette thématique (par exemple : ambassadeurs des biodéchets).

Enfin, la mise en place d'un suivi qualitatif auprès des bénéficiaires permettrait de mieux évaluer l'utilisation réelle des composteurs, le niveau de satisfaction des usagers ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées, dans une logique d'amélioration continue du dispositif.

INDICATEURS FINANCIERS



MODE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Conformément à l'engagement pris en 2025, le taux de TEOM est maintenu à **14,46 %**, après la baisse décidée l'année précédente.

Cette stabilité fiscale a été rendue possible grâce aux efforts réalisés par les habitants en matière de réduction des déchets et d'amélioration du tri sélectif, notamment dans le cadre du déploiement des Points d'Apport Volontaire sur le territoire.

Le produit total de la TEOM perçu en 2025 s'élève à **8 160 803,60 €**.

Redevance spéciale (RS)

La Redevance Spéciale constitue une participation financière destinée à couvrir les coûts de collecte et de traitement des déchets non ménagers produits par les professionnels et assimilés, lorsque ces déchets sont pris en charge par le service public.

Conformément à la réglementation, le montant de la TEOM acquittée par les professionnels concernés est déduit du montant annuel de la Redevance Spéciale. Cette déduction ne remet toutefois pas en cause l'exigibilité de la TEOM et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Le montant total de Redevance Spéciale perçu en 2025 s'élève à **53 752,40 €**.

Aides publiques et soutiens perçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

Le financement du service public de gestion des déchets est également complété par différentes aides publiques et soutiens versés par les éco-organismes agréés dans le cadre des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

En 2025, le montant global de ces recettes s'élève à 763 667,71 €, réparti com

- 655 339,88 € de soutiens versés par les éco-organismes partenaires au titre de la collecte sélective et de la valorisation des déchets ;
- 108 327,83 € de soutiens versés par les éco-organismes partenaires au titre de la valorisation des déchets en déchèterie ;

Ces financements contribuent à accompagner les actions menées en faveur de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets.

Recettes matières

Le montant total des recettes issues de la valorisation des matériaux s'élève à 369 405,44 €. Il se répartit entre :

- ✓ 104 726,17 € de recettes provenant du rachat des matériaux par l'entreprise Arc-En-Ciel, collectés dans les déchèteries du territoire (ferraille, batteries, cuivre, etc.) ;
- ✓ 264 679,27 € de recettes issues de la revente des matériaux recyclables collectés dans le cadre des filières de tri (emballages plastiques, papiers, cartons, etc.).

Recettes liées au contrôle d'accès en déchèterie

Depuis la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie en janvier 2024, une tarification est appliquée lorsque le nombre annuel de passages gratuits autorisés est dépassé. Ainsi, tout usager, particulier ou professionnel, effectuant plus de **52 passages par an** en déchèterie est soumis à une facturation.

Le montant facturé varie selon le type de contrat détenu (particulier ou professionnel), ainsi que, pour les professionnels, selon la catégorie du véhicule utilisé et le nombre de passages excédentaires constatés.

Ce dispositif vise à garantir une utilisation équitable des déchèteries et à mieux maîtriser les coûts du service.

Au titre de l'année 2025, les recettes générées par cette facturation des dépassements de passages se sont élevées à **20 338 €**.

DÉPENSES LIÉES AU SERVICE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges de personnel, les dépenses relatives aux prestations déléguées et au fonctionnement du service en régie, les dotations aux amortissements ainsi que les charges indirectes affectées à la compétence déchets.

Pour l'exercice 2025, elles s'élèvent à 8 292 796,84 €.

Les principaux postes de dépenses concernent les prestations de services inscrites au compte 611 ainsi que les contributions versées à des organismes extérieurs, enregistrées au chapitre 65.

Les dépenses comptabilisées au compte 611 s'élèvent à 1 834 235,39 €. Elles sont réalisées par des entreprises spécialisées intervenant sur l'ensemble de la commune pour la collecte, transfert, transport, tri, traitement et valorisation des déchets.

Les dépenses inscrites au chapitre 65, dont le compte 65568 « Autres contributions », s'élèvent à 4 070 734,68 €. Ce compte retrace les participations versées par la collectivité à des organismes extérieurs dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Pour le service public de prévention et de gestion des déchets, il correspond principalement aux contributions versées aux syndicats de traitement compétents. Ces participations permettent de financer les opérations de transfert, de traitement, de valorisation matière et énergétique ainsi que l'élimination des déchets ultimes issus du territoire.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent les acquisitions d'équipements et d'immobilisations nécessaires au fonctionnement du service, ainsi que les dépenses financières liées aux emprunts, aux dotations et aux participations.

Pour l'exercice 2025, elles s'élèvent à 5 250 872,48 €.

Le montant particulièrement élevé des dépenses d'investissement s'explique principalement par le déploiement du nouveau mode de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire, fondé sur l'apport volontaire. La mise en œuvre de cette évolution a nécessité des investissements importants, notamment pour l'acquisition des conteneurs d'apport volontaire et la réalisation des travaux d'implantation des points de collecte.

Par ailleurs, le renouvellement et l'adaptation du parc de véhicules ont conduit à l'acquisition de nouveaux camions de collecte spécifiquement conçus pour assurer la collecte des conteneurs d'apport volontaire. Ces investissements structurants visent à améliorer l'efficacité du service, à optimiser les coûts d'exploitation et à accompagner la transition vers un mode de collecte plus performant et mieux adapté aux enjeux environnementaux du territoire.

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR L'EXERCICE 2025

Année 2025	Ordures Ménagères	Déchèteries	Recyclables	Biodéchets	Divers	Total 2025
Dépenses Fonctionnement	3 895 542 €	3 164 283 €	1 159 649 €	19 498 €	53 824 €	8 292 797 €
Recettes Fonctionnement	8 312 557 €	213 379 €	1 053 350 €	0 €	7 605 €	9 586 892 €
Solde Fonctionnement	4 417 016 € -	2 950 904 € -	106 299 € -	19 498 € -	46 220 €	1 294 095 €
Dépenses Investissement	4 843 561 €	407 312 €	0 €	0 €		5 250 872 €
Recettes Investissement	3 519 859 €	231 796 €	0 €	1 559 €	99 €	3 753 313 €
Solde Investissement	- 1 323 702 € -	175 516 €	- €	1 559 €	99 € -	1 497 560 €
Résultat	3 093 314 € -	3 126 420 € -	106 299 € -	17 939 €	-	203 465 €

NB : les dépenses d'investissement incluent le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 533 441,25 €.

PROJETS ET TEMPS FORTS SUR L'ANNÉE 2025



POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EN 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité directe de la transformation engagée en 2024, avec la poursuite du déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire de Bièvre Isère Communauté. Cette montée en puissance progressive confirme la volonté de la collectivité de généraliser ce mode de collecte, plus efficient et plus adapté aux enjeux environnementaux et économiques actuels.

Après une première phase mise en œuvre en octobre 2024, ayant concerné 26 communes, deux nouvelles phases de déploiement ont été réalisées en 2025.

La phase 2

Effective au 31 mars 2025, a permis l'intégration de 12 communes supplémentaires.

Les communes de cette seconde phase sont les suivantes : Saint-Paul d'Izeaux, Saint-Geoirs, Brézins, Saint-Siméon de Bressieux, Marcilloles, Faramans, La Frette, Longechenal, Savas-Mépin, Saint-Agnin sur Bion, Lieudieu et Champier.

La phase 3

Déployée le 14 juillet 2025, cette dernière a concerné 8 nouvelles communes.

Il s'agit des communes suivantes : Bossieu, Gillonnay, Le Mottier, Ornacieux-Balbins, Porte des Bonnevaux, Saint-Hilaire de la Côte, Sardieu et Villeneuve de Marc.

Poursuite du déploiement des PAV

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



À l'issue de la phase 3, et jusqu'à la fin de l'année 2025, seules 4 communes demeurent concernées par une collecte en porte-à-porte : La Côte Saint-André, Saint-Étienne de Saint-Geoirs, Bressieux et Saint-Jean de Bournay.

Leur basculement vers une collecte en PAV est programmé sur les années à venir. Ce délai s'explique notamment par des contraintes spécifiques liées à la densité urbaine, à la configuration des voiries et à la disponibilité du foncier nécessaire à l'implantation des équipements.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE

La Brigade Verte : Garantir la qualité des sites

Dans le cadre du déploiement des PAV, Bièvre Isère Communauté a également mis en place une « brigade verte » à la fin de l'année 2024, dédiée à l'entretien et à la surveillance des points de collecte.

Les agents assurent un passage régulier sur l'ensemble des sites afin de veiller à leur propreté, de prévenir les dépôts sauvages et d'intervenir rapidement en cas d'encombrants déposés au pied des colonnes.

Des opérations de nettoyage sont ainsi réalisées de manière régulière, permettant de maintenir des espaces propres, sécurisés et accueillants pour les usagers. Cette démarche contribue pleinement à l'acceptabilité du dispositif par les habitants et participe à l'amélioration globale du cadre de vie.

La Collecte Solidaire : Rendre l'apport volontaire accessible à tous

Dans une logique de solidarité et d'accessibilité du service public, la collectivité a également mis en place un dispositif de collecte solidaire à destination des personnes fragiles, isolées ou en perte d'autonomie à la fin de l'année 2024. Ce service a progressivement monté en puissance au cours de l'année 2025, en lien avec les différentes phases de déploiement de la collecte en PAV.

Ce service s'adresse aux usagers dans l'incapacité de se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaire pour des raisons de santé, sous réserve de la présentation de justificatifs (APA, PCH, CMI).

Le principe consiste dans l'intervention hebdomadaire d'un agent, chargé de collecter au domicile des bénéficiaires les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets recyclables, puis de les acheminer vers les points d'apport volontaire. Dans ce sens, il s'agit plus d'un service à la personne que d'une collecte à proprement parler.

Au 31 décembre 2025, 139 foyers bénéficient de ce dispositif, illustrant la volonté de la collectivité de maintenir un service de proximité adapté aux publics les plus vulnérables.

Outil de gestion de tournées

Dans le cadre de la reprise en régie des tournées en apport volontaire, la direction Gestion et Valorisation des Déchets a souhaité s'équiper d'outils de suivi et de gestion des tournées des points d'apport volontaire.

Ainsi, il a été fait l'acquisition du logiciel I-Smart Collecte de la société Mobil-Inn.

Cet outil a permis de créer des tournées de collecte de les adapter au fur et à mesure du déploiement des PAV et d'assister les agents de collecte dans leur travail.

Cet outil permet également de suivre les vidages et les taux de remplissages des conteneurs renseignés par les agents lors de la collecte.

La mise en œuvre du logiciel s'est accompagnée de l'acquisition de 8 tablettes connectées qui sont installées dans les camions de collecte.

LES DÉCHÈTERIES

Travaux de mise en sécurité de la déchèterie de Roybon

Parmi les faits marquants de l'année 2025, la déchèterie de Roybon a fait l'objet de travaux de mise en sécurité.

L'équipement a été fermé au public de mi-février à début mai 2025, afin de permettre la réhabilitation complète du site, identifié comme dangereux à la suite d'un diagnostic technique.

Les travaux ont consisté en la démolition du quai existant et en la mise en place d'une nouvelle organisation du site, avec un dépôt des déchets directement dans des bennes au sol.

Cet aménagement a été conçu sous la forme d'alvéoles de dépôts des déchets, et réalisé à l'aide de blocs béton préfabriqués, pour un coût de 23 k€ TTC environ.

Cette nouvelle configuration permet de garantir la sécurité des usagers et des agents, tout en assurant la continuité du service dans des conditions conformes aux exigences réglementaires.

Renouvellement d'une chargeuse-pelleteuse de la déchèterie de St Jean de Bournay

Le fonctionnement de la déchèterie repose sur l'utilisation d'une chargeuse-pelleteuse permettant les actions suivantes :

- Rechargement en benne des déchets verts et des gravats dont le dépôt se fait au sol par les usagers dans des alvéoles de réception
- Compactage des bennes à quai pour optimiser le remplissage et les transports, donc les coûts de fonctionnement
- Déplacement et remplacement des bennes à quai, dans l'attente de leur enlèvement par le prestataire de transport, pour garantir la continuité du service à l'utilisateur

La chargeuse-pelleteuse en place datant de 2013 a dû être remplacée pour assurer la continuité d'exploitation de cette déchèterie et éviter des surcoûts d'entretien.

Ainsi, l'acquisition a été faite d'un modèle JCB 5CX, pour un montant de 186 540 €TTC (déduction faite de la reprise de l'ancien matériel).

Travaux d'amélioration des déchèteries

- Installation d'un matériel VIDOK sur un quai de vidage des déchets verts de la déchèterie de Porte des Bonnevaux, facilitant le dépôt de ces déchets volumineux (hauteur de vidage abaissée) tout en garantissant la sécurité en bord de quai
- Installation d'une pompe à chaleur réversible sur la déchèterie de La Cote Saint André : cet équipement permet de rationaliser les coûts de chauffage du local des agents (moins énergivore) et de rafraîchir ce

local lors épisodes de chaleur estivaux (en particulier lors des alertes canicules) depuis quelques années)

Horaires « Canicule » pour les déchèteries

Lors des épisodes caniculaires de fin juin au mois d'août 2025, en cohérence avec le Plan de Continuité d'Activités (PCA) « Fortes chaleurs », il a été décidé d'adapter les horaires des déchèteries lors des alertes émises par Météo France.

Ainsi, lors des alertes orange et rouge, les déchèteries ont été ouvertes principalement en matinée, afin de préserver la santé des agents et de ne pas exposer les usagers à des fortes chaleurs sur les quais de déchèterie. Les horaires retenus ont été une ouverture de 07h00 à 13h00.

Cette mesure inédite pour les déchèteries de Bièvre Isère a été difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'annonce des alertes qui n'était officielle que la veille. L'adaptation des plannings des agents et la communication auprès des usagers a représenté une difficulté majeure.

Suite à ce bilan mitigé, il a donc été proposé pour l'été 2026 de réfléchir à des horaires d'été applicables de date à date et un affichage fixe lors de la durée d'application.

POURSUITE DES DISPOSITIFS LIES AUX BIO-DECHETS

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des actions engagées en 2024 en matière de généralisation du tri des biodéchets, rendue obligatoire au 1er janvier 2024 conformément à la loi AGECL et au droit européen.

Dans ce cadre, Bièvre Isère Communauté a poursuivi et renforcé les dispositifs mis en place autour de deux axes complémentaires.

Le premier axe : gestion des déchets verts

Le dispositif initié en 2024, reposant sur la mise à disposition de broyeurs de végétaux par le SMICTOM de la Bièvre, a été maintenu et consolidé en 2025. Les communes du territoire continuent ainsi de bénéficier de ce service, permettant une gestion de proximité des déchets verts par les services techniques.

Cette organisation contribue à limiter les déplacements vers les déchèteries, à réduire les volumes transportés et à favoriser la valorisation locale des végétaux broyés. L'objectif de réduction des tonnages de déchets verts, estimé entre 500 et 800 tonnes, soit 6 à 10 % du flux, reste un levier structurant de cette politique.

Le second axe : Composteurs individuels

Cet axe porte sur l'accompagnement des habitants vers le compostage domestique. Le dispositif d'aide à l'achat de composteurs et lombricomposteurs individuels, mis en place en juillet 2024 (cf. annexe n°8), a été reconduit en 2025 jusqu'à fin 2026.

Cette aide financière, fixée à 30 €, vise à encourager les habitants à adopter des pratiques de tri à la source de leurs biodéchets, en facilitant l'équipement des foyers. Elle s'inscrit pleinement dans une logique de prévention et de réduction des déchets.

La reconduction de cette opération traduit la volonté de la collectivité d'ancrer durablement les pratiques de compostage dans les habitudes des habitants, en complément des autres dispositifs déployés sur le territoire.

ANNEXES

- Annexe 1 : Population municipale INSEE 2025 par commune
- Annexe 2 : Horaires d'ouverture des six déchèteries du territoire
- Annexe 3 : Détail des tonnages par flux et par déchèterie
- Annexe 4 : Délibération du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2025
- Annexe 5 : Délibération de redevance spéciale 2023
- Annexe 6 : Délibération des tarifs pour les dépôts en déchèterie des usagers du territoire 2024
- Annexe 7 : Délibération relative à la feuille de route du projet transformation du service
- Annexe 8 : Délibération relative à la mise en place d'un dispositif d'aides financières pour l'achat de composteurs individuels

Annexe 1 : Population municipale INSEE 2025 par commune

Artas	1839 habitants – Artasiens, Artasiennes
Beaufort	581 habitants – Beaufortains, Beaufortaines
Beauvoir de Marc	1118 habitants – Beauvoisards, Beauvoisardes
Bossieu	328 habitants – Bossiérots, Bossiérottes
Bressieux	98 habitants – Bressieurots, Bressieurotes
Brezins	2351 habitants – Brézinois, Brézinoises
Brion	144 habitants – Brionnais, Brionnaises
Champier	1608 habitants – Champérois, Champéroises
Châtenay	439 habitants – Châtenois, Châtenoises
Châtonnay	2060 habitants – Chatonnois, Chatonnoises
Culin	808 habitants – Culinois, Culinoises
Faramans	1163 habitants – Faramantois, Faramantaises
Gillonay	1048 habitants – Gillonnois, Gillonnoises
La Côte Saint-André	5157 habitants – Côtis, Côtises
La Forteresse	343 habitants – Fortariots, Fortariotes
La Frette	1106 habitants – Frettois, Frettoises
Le Mottier	847 habitants – Mottiérois, Mottiéroises
Lentiol	249 habitants – Lentiolois, Lentioloises
Lieudieu	351 habitants – Lieudiéros
Longechenal	612 habitants – Longechenots, Longechenottes
Marcilloles	1228 habitants – Marcillolais, Marcillolaises
Marcollin	613 habitants – Marcollinois, Marcollinoises
Marnans	136 habitants – Marnanchots, Marnanchotes
Meyrieu les Étangs	1049 habitants – Meyruyards, Meyruyardes
Montfalcon	128 habitants – Montfalconnais, Montfalconnaises
Ornacieux-Balbins	898 habitants – Balbinois, Balbinoises
Pajay	1055 habitants – Pajaytois, Pajaytoises
Penol	391 habitants – Penolois, Penoloises
Plan	307 habitants – Planots, Planotes
Porte des Bonnevaux	2152 habitants
Royas	432 habitants – Royassois, Royassoises
Roybon	1116 habitants – Roybonnais, Roybonnaises
Saint-Agnin sur Bion	1215 habitants – Saint-Agneaux
Saint-Clair sur Galaure	273 habitants – Saint-Clairois, Saint-Clairoises
Saint-Étienne de Saint-Geoirs	3489 habitants – Stéphanois
Saint-Geoirs	511 habitants – Saint-Geordeaux
Saint-Hilaire de la Côte	1637 habitants – Saint-Hilairois, Saint-Hilairoises
Saint-Jean de Bournay	4945 habitants – Saint-Jeannais, Saint-Jeannaises
Saint-Michel de Saint-Geoirs	294 habitants – Saint-Micharauds, Saint-Micharaudes
Saint-Paul d'Izeaux	313 habitants – Saint-Pautois, Saint-Pautoises
Saint-Pierre de Bressieux	803 habitants – Saint-Pierrois, Saint-Pierroises
Saint-Siméon de Bressieux	3269 habitants – Saint-Siméonais, Saint-Siméonaises
Sainte-Anne sur Gervonde	772 habitants – Trablinois, Trablinoises
Sardieu	1216 habitants – Sardieurots, Sardieurotes
Savas-Mépin	896 habitants – Savasiens, Savasiennes ou Mépinois, Mépinoises
Sillans	1957 habitants – Sillannais, Sillannaises
Thodure	810 habitants – Thodurois, Thoduroises
Tramolé	830 habitants – Tramoliens, Tramoliennes
Villeneuve de Marc	1183 habitants – Villeneuvois, Villeneuvoises
Viriville	1747 habitants – Virivillois, Virivilloises
BIEVRE ISERE	57 915 habitants

Annexe 2 : Horaires d'ouverture des six déchèteries du territoire

	LA COTE ST-ANDRE 04 74 20 33 03 <i>(33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)</i>	PORTE-DE-BONNEVAUX (NANTOIN) 04 74 54 13 73 <i>(18 h d'ouverture au public)</i>	ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS 04 76 93 44 16 <i>(27 h en hiver et 32 h en été d'ouverture au public)</i>	VIRIVILLE 06 30 57 83 97 <i>(18 h d'ouverture au public)</i>	ROYBON 06 30 57 83 97 <i>(8 h d'ouverture au public)</i>	ST-JEAN DE BOURNAY 04 74 58 65 74 <i>(33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)</i>
LUNDI	14h00 – 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00	14h00 – 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00	14 h00 - 16h00	14h00 – 18h00 (horaires d'été)
	14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
MARDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)			14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)					9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
MERCREDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
JEUDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)			9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
VENDREDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
SAMEDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)

Annexe 3 : Détail des tonnages par flux et par déchèterie

DETAIL DES TONNAGES - DECHETERIE DE LA BIEVRE (LA COTE ST-ANDRE)

Origine des dépôts : Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Equipements : Nombre de bennes à quai : 15 bennes
 Nombre de guichets de déversement sur la plateforme : 7
 Nombre de bennes de secours : 2 bennes

	2024	2025	% Evolution
Nombre de passages	54 386	59 562	9.52 %
Nombre de jours	304		%
Nombre d'heures	1890		%
Nombre de bennes évacuées 35m3	854		%
Nombre de bennes évacuées 10m3	138		%

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% Evolution	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	4,39*	6,65*	51.48 %	Valorisation matière
Déchets verts	1666,04	1622,90	-2.59 %	Valorisation organique
Encombrants en mélange	1103,14	1245,18	12.88 %	Stockage - Enfouissement
Déblais et gravats	1309,22	1421,10	8.55 %	Valorisation matière
Huiles ménagères	1,730	2,97	71.68 %	Valorisation matière
Huiles minérales	11,95	11,66	-2.43 %	Valorisation matière
Métaux ferreux	183,44	219,38	19.59 %	Valorisation matière
Papiers cartons	175,37	208,59	18.82 %	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,72	1,69	-1.74 %	Valorisation physico-chimique
Pneus	47,04	50,10	6.51 %	Valorisation matière
Pneus jantes	21,18	25,33	19.59 %	Valorisation matière
Bois en tonne	747,96	887,13	18.61 %	Valorisation matière
Polystyrène	3,87	3,40	-12.14 %	Valorisation matière
DDM	35,88	42,20	17.61 %	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	158,88	171,02	7.64 %	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,17	0,52	205.88 %	Valorisation matière
Capsules de café	1,57	0,66	-57.96 %	Valorisation matière
Eco-Mobilier	525,09	691,92	31.77 %	Recyclage matière
TOTAL	5998,64	6612,40	+ 10,23 %	

*Les batteries de Nantoin et de Viriville sont rapportées à La Cote St André pour éviter les vols.

Détail des DDM	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% évolution
Radiographies	0,78	0,39	-50 %
Liquides divers incinérables	6,60	7,17	8.64 %
Produits phytosanitaires	0,78	1,50	92.31 %
Peintures	24,97	29,10	16.54 %
Néons + ampoules	1,38	2,48	79.71 %
Aérosols	1,02	1,56	52.94 %
Produits de laboratoire	0,35	0,06	-82.86 %
TOTAL	35,88	42,20	+ 14,98%

DETAIL DES TONNAGES - DECHETERIE DU LIERS (PORTE DE BONNEVAL (NANTOIN))

Origine des dépôts : Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie y compris les habitants de Flachères par convention avec la Communauté de communes de Bièvre Est.

Equipements : Nombre de bennes à quai : 8 bennes.

	2024	2025	% évolution
Nombre de passages	15 003	16 184	7.87 %
Nombre de jours	210		%
Nombre d'heures	909		%
Nombre de bennes évacuées 35m3	398		%
Nombre de bennes évacuées 10m3	37		%

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% évolution	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0,00	0,00	- %	Valorisation matière
Déchets verts	361,77	338,36	-6.47 %	Valorisation organique
Encombrants	429,20	442,36	3.07 %	Stockage - Enfouissement
Gravats	321,39	359,33	11.8 %	Valorisation matière
Huiles ménagères	0,45	0,60	33.33 %	Valorisation matière
Huiles minérales	3,67	3,78	3 %	Valorisation matière
Métaux ferreux	44,70	63,04	41.03 %	Valorisation matière
Papiers cartons	33,20	45,73	37.74 %	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,00*	0,72	- %	Valorisation physico-chimique
Bois	304,58	327,79	7.62 %	Valorisation matière
Cartouche d'encre	0,00	0,21	- %	Valorisation matière
Capsules de café	0,13	0,20	53.85 %	Valorisation matière
DDM	12,69	10,05	-20.8 %	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	42,31	46,85	10.73 %	Valorisation matière
TOTAL	1554,09	1639,02	+ 5,46%	

***Évacuation des piles et accumulateurs – Corepile :** En 2024, aucune évacuation n'a été réalisée, le tonnage collecté étant insuffisant pour déclencher un enlèvement. La prochaine évacuation est programmée pour l'année 2025, ce qui explique l'absence de tonnage enregistré sur l'année 2024.

Détail des DDM	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% évolution
Radiographies	0,06	0,03	-50 %
Liquides divers incinérables	1,81	2,10	16.02 %
Produits phytosanitaires	0,28	0,25	-10.71 %
Peintures	8,53	6,49	-23.92 %
Néons + ampoules	1,11	0,49	-55.86 %
Aérosols	0,71	0,68	-4.23 %
Produits de laboratoire	0,19	0,01	-94.74 %
TOTAL	12,69	10,05	- 20,8 %

DETAIL DES TONNAGES - DECHETERIE DE ST-ETIENNE DE ST-GEORGES

Origine des dépôts : Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Equipements : Nombre de bennes à quai : 8 bennes
 Nombre de bennes de secours : 3 bennes

	2024	2025	% Évolution
Nombre de passages	59 944	62 339	4 %
Nombre de jours	251		%
Nombre d'heures	1507		%
Nombre de bennes évacuées 35m3	570		%
Nombre de bennes évacuées 10m3	270		%

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% Évolution	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	2,64	2,92	10.61 %	Valorisation matière
Déchets verts	2933,16	3175,60	8.27 %	Valorisation organique
Encombrants	1237,52	1352,44	9.29 %	Stockage
Gravats	2960,34	3567,07	20.5 %	Valorisation matière
Huiles ménagères	0,58	1,42	144.83 %	Valorisation matière
Huiles minérales	14,10	11,34	-19.57 %	Valorisation matière
Métaux ferreux	156,10	181,21	16.09 %	Valorisation matière
Papiers cartons	147,43	159,81	8.4 %	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,38	0,77	-44.2 %	Valorisation Physico-chimique
Pneus	67,60	81,28	20.24 %	Valorisation matière
Pneus jantes	16,58	13,82	-16.65 %	Valorisation matière
Bois	680,76	731,29	7.42 %	Valorisation matière
Polystyrène	0,001	0,00	-	Valorisation matière
DDM	24,09	23,86	-0.95 %	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	136,59	153,15	12.12 %	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,09	0,23	155.56 %	Valorisation matière
Capsules de café	0,57	0,39	-31.58 %	Valorisation matière
Plastiques Agricoles	7,85	4,88	-37.83 %	Valorisation matière
Dépôts ressourcerie	0,00	0,00	-	Recyclage matière
Eco Mobilier	496,51	542,23	9.21 %	Recyclage matière
TOTAL	8883,89	10 003,71	+ 12,60%	

Détail des DDM	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% Évolution
Radiographies	0,24	0,22	-8.33 %
Liquides divers incinérables	4,42	2,42	-45.25 %
Produits phytosanitaires	0,98	0,78	-20.41 %
Peintures	17,95	20,14	12.2 %
Néons + ampoules	0,20	0,00	- %
Aérosols	0,28	0,30	7.14 %
Produits de laboratoire	0,02	0,00	- %
TOTAL	24,09	23,86	- 1 %

DETAIL DES TONNAGES - DECHETERIE DE ROYBON

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
 Reçu en préfecture le 01/10/2026
 Publié le 01/10/2026
 ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE

Origine des dépôts : Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Equipements : Nombre de bennes à quai : 4 bennes

	2024	2025	% Évolution
Nombre de passages	3100	-	%
Nombre de jours	150		%
Nombre d'heures	420		%
Nombre de bennes évacuées 35m3	82		%

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% Évolution	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	NC	NC	-	Valorisation matière
Déchets verts	50,22	38,56	-23.22 %	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	274,84	130,76	-52.42 %	Stockage - Elimination
Huiles ménagères	0,41	0,37	-9.76 %	Valorisation matière
Huiles minérales	1,35	1,35	0 %	Valorisation matière
Métaux ferreux	27,08	19,28	-28.8 %	Valorisation matière
Papiers cartons	15,81	11,24	-28.91 %	Valorisation matière
Bois*	-	43,04	-	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,00*	0,05	-	Valorisation physico-chimique
Pneus jantes	0,00	0,06	-	Valorisation matière
DDM	4,16	1,97	-52.64 %	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	13,56	9,82	-27.58 %	Valorisation matière
TOTAL	387,43	256,50	- 33,8 %	

*le tri du bois a été mis en place depuis mai 2025

NB : la déchèterie de Roybon a été fermée pour raison de sécurité de fin février à début mai 2025, ce qui explique la baisse importante des tonnages.

Détail des DDM	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% Évolution
Radiographies	0,00	0,02	-%
Liquides divers incinérables	0,94	0,23	-75.53 %
Produits phytosanitaires	0,16	0,02	-87.5 %
Peintures	2,03	1,50	-26.11 %
Néons + ampoules	0,00	0,19	-%
Aérosols	0,03	0,01	-66.67 %
Produits de laboratoire	0,00	0,00	-%
TOTAL	4,16	1,97	- 52,64 %

DETAIL DES TONNAGES - DECHETERIE DE VIRVILLE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



Origine des dépôts : Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Descriptif sommaire : Nombre de bennes à quai : 4 bennes
 Nombre de bennes de déchets verts semi-enterrée : 1 benne

Critère	2024	2025	% Évolution
Nombre de passages	15 012	14 428	-3.89 %
Nombre de jours	254		%
Nombre d'heures	915		%
Nombre de bennes évacuées 35m3	292		%
Nombre de bennes évacuées 10m3	25		%

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% évolution	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	NC	NC	-	Valorisation matière
Déchets verts	327,44	343,74	4.98 %	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	338,14	324,54	-4.02 %	Stockage
Huiles ménagères	0,41	0,92	124.39 %	Valorisation matière
Huiles minérales	4,36	3,60	-17.43 %	Valorisation matière
Métaux ferreux	55,44	61,58	11.08 %	Valorisation matière
Gravats	246,97	208,56	-15.55 %	Valorisation matière
Papiers cartons	49,28	48,71	-1.16 %	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,41	0,26	-36.59 %	Valorisation physico-chimique
Bois	249,39	286,15	14.74 %	Valorisation matière
Polystyrène en m3	NC	NC	-	Valorisation matière
Pneus jantes	0,00	0,00	-	Valorisation matière
Capsules de Café	0,19	0,04	-78.95 %	
DDM	8,36	8,14	-2.63 %	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	36,53	40,65	11.28 %	Valorisation matière
TOTAL	1316,92	1 326,89	+ 0,75 %	

Détail des DDM	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% évolution
Radiographies	0,03	0,07	133.33 %
Liquides divers incinérables	0,93	0,78	-16.13 %
Produits phytosanitaires	0,25	0,37	48 %
Peintures	6,97	6,82	-2.15 %
Néons + ampoules	0,10	0,00	- %
Aérosols	0,07	0,10	42.86 %
Produits de laboratoire	0,01	0,00	- %
TOTAL	8,36	8,14	- 2,63 %

DETAIL DES TONNAGES - DECHETERIE DE ST-JEAN DE BOURNAY

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



Origine des dépôts : Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Descriptif sommaire : Nombre de bennes à quai : 9 bennes
 Nombre de bennes hors quai : 2 bennes

	2024	2025	% évolution
Nombre de passages	47 617	54 089	13.59 %
Nombre de jours	304		%
Nombre d'heures	1871		%
Nombre de bennes évacuées 35m3	624		%
Nombre de bennes évacuées 10m3	103		%

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% Évolution	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	2,23	3,19	43.05 %	Valorisation matière
Déchets verts	3274,16	3464,26	5.81 %	Valorisation organique
Encombrants	1050,50	1182,25	12.54 %	Stockage
Déblais et gravats	1177,22	1426,57	21.18 %	Valorisation matière
Huiles ménagères	2,16	3,11	43.98 %	Valorisation matière
Huiles minérales	9,58	9,27	-3.24 %	Valorisation matière
Métaux ferreux	160,58	208,66	29.94 %	Valorisation matière
Papiers cartons	117,45	154,19	31.28 %	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,72	0,49	-71.51 %	Valorisation physico-chimique
Pneus	34,08	35,60	4.46 %	Valorisation matière
Bois en tonne	500,33	584,50	16.82 %	Valorisation matière
Polystyrène	NC1	0,00	-	Recyclage
DDM	26,56	31,71	19.39 %	Valorisation matière
Bouteille gaz	0,08	1,01	1162.5 %	Valorisation matière
Extincteur	0,01	0,35	3400 %	Valorisation matière
Capsules de café	0,78	0,46	-41.03 %	
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	115,29	116,53	1.08 %	Valorisation matière
Eco Mobilier	451,78	514,18	13.81 %	Recyclage matière
TOTAL	6924,51	7 736,33	+ 11,72 %	

Détail des DDM	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% évolution
Radiographies	0,16	0,15	-6.25 %
Liquides divers incinérables	3,13	3,91	24.92 %
Produits phytosanitaires	0,49	0,62	26.53 %
Peintures	21,98	25,74	17.11 %
Néons + ampoules	0,10	0,30	200 %
Aérosols	0,70	0,99	41.43 %
Produits de laboratoire	0,00	0,00	-%
TOTAL	26,56	31,71	+ 19,39 %

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026



ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE

Annexe 4 : Délibération du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2025



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°024-2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **07 avril 2025** suivant la convocation adressée le **21 mars 2025**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :
 52 présents
 13 pouvoirs
 8 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Joël MABILY comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.1.

Finances : Vote des taux 2025 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Rapporteur : Thierry ROLLAND, Vice-Président Finances, Prospective Financière, Commande Publique et Affaires Générales

EXPOSE

Vu la délibération n°170-2020 du 17 juillet 2020, instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°060-2021 du 22 mars 2021 précisant le taux cible (14.96 %) à atteindre en 2025 et prévoyant un lissage du taux de TEOM pour les anciens secteurs de la Région St-Jeannaise et de Bièvre Toutes Aures ;

Considérant que chaque territoire, en 2025, atteignait le taux cible de 14.96% au terme de la période de lissage 2022-2025,

Considérant que le budget Ordures Ménagères proposé pour 2025 s'équilibre en fonctionnement et permet de rembourser le capital des emprunts,

Considérant, les économies réalisées grâce au tri sélectif et au déploiement de la collecte en Points d'Apport Volontaire(PAV),

Il est proposé de diminuer le taux de fin de lissage de 14.96% à 14.46% permettant une baisse de 3.50 % au bénéfice des contribuables.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire rendu en date du 18 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » rendu en date du 20 mars 2025.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2025 selon le tableau ci-après :

Zones de taux de TEOM 2022-2024	Taux 2024	Taux cible unique atteint 2025	Taux unique retenu en 2025
Ex Pays de Chambaran	14,96%	14,96%	14,46%
Ex Pays de Bièvre Toutes Aures	14,67%	14,96%	14,46%
Ex Bièvre Liers	14,96%	14,96%	14,46%
Ex Région St Jeannaise	14,60%	14,96%	14,46%



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°262-2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **12 décembre 2022** suivant la convocation adressée le **06 décembre 2022**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 54 présents
 13 pouvoirs
 6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Evelyne COLLET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.5.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Tarifs Redevance Spéciale 2023.

EXPOSE

Par délibération du 15 mars 2004, la redevance spéciale a été instituée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers. La Communauté de communes Bièvre Chambaran avait également institué une redevance spéciale sur son territoire.

Ces tarifs concernent les personnes morales, indépendamment de leur situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dès lors qu'elles bénéficient de la collecte des déchets et assimilés.

Les utilisateurs du service de collecte non redevable de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que les gros producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères redevables ou non de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont concernés.

Dans l'attente d'une étude d'harmonisation des tarifs de redevance spéciale en cours de réalisation, il est proposé de tenir compte d'une inflation de 6 % :

1) Sur les communes de Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu :

Pour l'année 2023, les montants suivants sont proposés :

	Montants en 2022 en € net de taxes	Montants proposés pour 2023 en € net de taxes
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine	432,98	458,96
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	312,54	331,29
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine	235,60	249,74
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	171,92	182,24
Collecte d'un sac 1 fois par semaine *	91,26	96,74
Collecte d'un sac 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires *	67,91	71,98

(* Conformément à l'article 2.4 du règlement de collecte des déchets ménagers, la collecte des sacs peut être tolérée dans certains cas exceptionnels (pas de possibilité de stocker un container...)).

Annexe 6 : Délibération des tarifs pour les dépôts usagers du territoire 2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°063-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 03 avril 2024 suivant la convocation adressée le 21 mars 2024, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 54 présents
13 pouvoirs
6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Patrick CUGNIET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.6.

Gestion et Valorisation des Déchets : Tarifs pour les dépôts en déchèteries des usagers du territoire.

EXPOSE

Les six déchèteries de Bièvre Isère Communauté (St Etienne de St Geoirs, La Côte St-André, St Jean de Bournay, Nantoin, Viriville et Roybon) sont réservées aux seuls usagers, particuliers et professionnels, du territoire.

Bièvre Isère Communauté a mis en place un contrôle d'accès sur 5 déchèteries de son territoire, pour s'assurer de l'exclusivité de cet accès aux résidents du territoire.

Après une période d'observation, il est apparu nécessaire d'ajuster les modalités du contrôle d'accès en modifiant le règlement de service des déchèteries.

L'ajustement de ces modalités concernent également la tarification appliquée à ce contrôle d'accès.

C'est pourquoi il est proposé la tarification suivante (qui annule et remplace celle votée le 10 juillet 2023) :

Usagers « particuliers » et associations	Crédit annuel	Facturation au-delà* (net de taxes)
Tous types de véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,50 T	52 passages	12 € / passage

Usagers « professionnels » Type véhicules (rubriques J1 et F2 de la carte grise)	Crédit annuel	Facturation au-delà* (net de taxes)
Véhicule utilitaire < 2,25 T VL ou Fourgonnette (+ remorque)	52 passages	20 € / passage
Véhicule utilitaire : 2,25 T à 3,5 T Fourgon ou camion plateau + Tracteur (déchèterie SESG uniquement)	52 passages	50 € / passage

NB : Les véhicules dont le PTAC est > 3,5 tonnes ne sont pas admis sur les déchèteries.

Par exception, les tracteurs sont admis uniquement sur la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs, seul équipement dont les infrastructures sont adaptées à ce type d'accueil.

Des modalités spécifiques s'appliquent  galement aux services te et de l'intercommunalit , aux associations reconnues d'utilit  public ou collectivit s (D partement, SDIS ...) qui doivent  tre inscrits pour permettre   leurs v hicules d'acc der aux sites, mais dont le nombre de passages n'est pas limit .

Par ailleurs,   des fins p dagogiques, l'acc s est autoris    tout v hicule se pr sentant pour la premi re fois sur l'un des sites, m me s'il n'est pas encore inscrit. L'utilisateur est alors inform  qu'il doit proc der   son inscription pour tout nouvel acc s, et se voit pr ciser les modalités pratiques d'inscription.

Les inscriptions sont r alis es par les usagers sur un portail d di , accessible depuis le site internet de Bi vre Is re Communaut , et n cessitent la production de pi ces justificatives relatives   l'identit , la domiciliation et la cat gorie du v hicule admis.

Ces modalités s'appliquent sur l'ensemble de nos d ch teries,   l'exception de la d ch terie de Roybon qui ne sera pas  quip e d'un syst me de contr le d'acc s, mais dont l'acc s sera contr l  par le gardien.

  des fins de clarification dans l'application des tarifs pour l'ann e 2024, la collectivit  mettra en  uvre une remise gracieuse sur la facturation des d passements pour la p riode du 1 r janvier au 03 avril 2024.

Parall lement, le r glement de service des d ch teries sera amend  pour int grer ces nouvelles modalités, qui ont fait l'objet d'une pr sentation en Conf rence des Maires en date du 18 mars 2024.

Cette d lib ration annule et remplace la d lib ration 157.2023 du 10 juillet 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 mars 2024,

PROPOSITIONS

Il est propos  au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les modalités d'acc s en d ch teries d crites ci-dessus,
- d'**ADOPTER** ces tarifs applicables   partir du 04 avril 2024,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Pr sident   signer toutes les pi ces n cessaires aff rentes   ce dossier.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES   L'UNANIMITE

Ainsi fait et d lib r , les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Jo l GULLON,

Pr sident de Bi vre Is re



Annexe 7 : Délibération relative à la feuille de route de transformation du service

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 038-200059392-20260928-173_2026_DEL-DE



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID : 038-200059392-20230424-063_2023_DEL-DE



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°063-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 avril 2023 suivant la convocation adressée le 18 avril 2023, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 60 présents
 9 pouvoirs
 4 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Dominique PRIMAT comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 5.7.9.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Approbation de la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets.

EXPOSE

Bièvre Isère Communauté exerce la compétence collecte et valorisation des déchets pour le compte de ses communes membres et a engagé dès 2019 une réflexion pour optimiser la collecte des déchets ménagers, à des fins d'amélioration du service et d'équilibre budgétaire.

Cette réflexion a conduit à la mise en œuvre d'une fréquence de collecte optimisée sur l'ensemble de son territoire passant à une collecte par quinzaine pour une large majorité des communes, avec des exceptions pour certaines communes plus denses. Le déploiement de cette nouvelle organisation a été engagé début 2020 et s'est achevé fin 2021.

Cette optimisation des fréquences de collecte a constitué une étape intermédiaire avant la mise en place de la collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire, selon le scénario adopté par le conseil communautaire en date du 22 février 2021, à savoir le déploiement d'un maillage renforcé de conteneurs à ordures ménagères pour moitié aériens et pour une autre moitié semi-enterrés ou enterrés.

L'année 2022 a permis d'effectuer un retour d'expérience et de dresser un constat des points d'amélioration à apporter par rapport à l'actuelle organisation de la collecte restant en porte à porte durant cette période transitoire, ainsi que d'approfondir les études préalables à la mise en œuvre de la collecte en apport volontaire.

Ce projet a été abordé en conférence des Maires à plusieurs reprises, dont plus récemment le 3 avril 2023 afin de présenter et débattre sur la feuille de route à mettre en œuvre pour ce projet qui est apparu prioritaire pour les communes lors du sondage effectué en début d'année 2023 pour arbitrer les priorités à inscrire au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Ce projet correspond à une transformation en profondeur du service de collecte et de valorisation des déchets.

Lors de la conférence des Maires du 3 avril 2023, les élus de Bièvre Isère Communauté ont partagé les constats suivants sur l'organisation actuelle :

- Une insatisfaction de la population, notamment sur :
 - le service rendu (Points d'Apport Volontaire (PAV) débordants, espaces de collecte sales)
 - le coût du service qui augmente
 - un risque de voir le tri abandonné par une partie les habitants
- Un incivisme croissant
- Une mauvaise image du territoire (poubelles non rentrées et points de collecte sales)

- Des interlocuteurs multiples (Bièvre Isère, SMICTOM, commune)
- Une demande de changement partagée par tous les maires

Ils se sont accordés sur les objectifs politiques suivants :

- Améliorer le service de collecte et renforcer le tri des déchets pour :
 - préserver notre environnement
 - maîtriser le coût du service
- Faire que l'habitant devienne co-acteur, en s'appuyant sur la jeunesse comme ambassadrice
- Lutter contre l'incivisme
- À terme, diminuer le coût du service par une diminution de volumes collectés

Pour atteindre ces objectifs politiques, les actions suivantes sont apparues nécessaires à mettre en œuvre :

- Mettre en place la collecte des Ordures Ménagères résiduelles par apport volontaire
- Stopper le ramassage en porte à porte
- Gérer en direct l'ensemble des PAV : ordures ménagères et recyclables, ce qui signifie une reprise de la gestion actuellement gérée par le SMICTOM
- Inciter au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Diminuer les volumes des ordures ménagères résiduelles
- Réserver les accès aux déchèteries aux habitants et professionnels du territoire
- Améliorer la propreté aux abords des PAV
- Mieux communiquer pour faire comprendre la temporalité de déploiement, le coût du service, et le coût du non-tri

Pour assurer la réussite du plan d'actions qu'il conviendra de compléter autant que nécessaire, il est proposé de travailler en concertation :

- Avec les communes qui désigneront 1 référent technique et 1 référent politique, et qui formaliseront leur engagement dans ce projet via une charte de co-engagement précisant notamment les périmètres de responsabilité des 2 parties
- Avec l'habitant par le biais de la conseillère déléguée à l'écologie citoyenne et le conseil de développement

Parmi les autres facteurs de réussite, il a également été prévu :

- Un chef de projet interlocuteur central garant de la transversalité avec les services impliqués
- Une information continue tout au long du déploiement

Enfin, le calendrier prévisionnel suivant a été évoqué :

- Avril 2023 : lancement de la démarche
- Été 2023 :
 - Premières actions immédiates
 - Relance de l'opération de collecte des encombrants avec la Ressourcerie
 - Déroulé du plan d'information
- Au cours de l'année 2023 :
 - Contrôle d'accès des déchetteries
 - Participation des enfants à des actions de sensibilisation (visites du SMICTOM à Penol notamment)
- 2024 : mise en œuvre des solutions pour la valorisation des bio-déchets
 - pour les équipements publics (écoles, salles des fêtes, manifestations)
 - pour les particuliers en habitat individuel, (compostage individuel)
 - pour les particuliers résidant dans l'habitat collectif ou en zone urbaine dense (compostage partagé)

- Automne 2025 : mise en service de l'apport volontaire des ordures
- Selon un calendrier à définir :
 - Accompagner les gros producteurs selon leurs spécificités
 - Favoriser le réemploi des objets
 - Anticiper la fin de l'enfouissement au SMICTOM à Penol

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 avril 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 avril 2023.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets précédemment décrite,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à engager les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Joël GULLON,
Président



Annexe 8 : Délibération relative à la mise en place d'un dispositif d'aides financières pour l'achat de composteurs individuels



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 038-200059392-20240701-115_2024_DEL-DE

SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°115-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **1^{er} juillet 2024** suivant la convocation adressée le **21 juin 2024**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à la Salle des Fêtes du Château Louis XI (La Côte St-André), sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 48 présents
 15 pouvoirs
 10 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Pascal COMPIGNE comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.5.

Gestion et Valorisation des Déchets : Mise en place d'un dispositif d'aides financières pour l'achat de composteurs individuels.

EXPOSE

La loi AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) du 10 février 2020 impose à partir du 1^{er} janvier 2024 le tri à la source des biodéchets pour les professionnels et les particuliers.

Les biodéchets regroupent :

- les déchets alimentaires (restes de repas et de préparation de repas, produits périmés non consommés.
- les déchets verts.

Les collectivités en charge du service public de gestion des déchets sont dans l'obligation de proposer des solutions techniques aux habitants de leur territoire.

Parmi ces solutions, dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets, peuvent être proposés :

- Le compostage domestique individuel
- Le compostage partagé

Compte tenu de son territoire majoritairement rural, Bièvre Isère souhaite proposer ces 2 solutions aux habitants.

Pour le compostage partagé Bièvre Isère va poursuivre et consolider les solutions existantes.

Pour le compostage individuel, Bièvre Isère incitera les habitants à composter leurs biodéchets grâce à l'achat de composteurs de leur choix.

Cette incitation se fera par une campagne de communication sur tout le territoire et par le versement d'une aide financière à l'achat de ces composteurs individuels.

Cette aide sera conditionnée à l'achat de ce composteur sur le territoire de Bièvre Isère (distributeurs locaux).

Pour assurer les habitants de la possibilité d'achat de ces composteurs, Bièvre Isère veillera à la participation active des distributeurs (jardineries, magasins de bricolage, quincailleries, ...).

Il est proposé de verser une aide financière aux foyers du territoire de Bièvre Isère de 30 € pour l'achat de tout type de composteurs domestiques de jardin (bois, plastique) quel que soit le volume choisi par le foyer, ainsi que pour l'achat d'un lombricomposteur.

Dans le cadre de sa communication incitative au tri des biodéchets, Bièvre Isère pourra accompagner les foyers dans le choix du type et modèle de composteur adapté.

Ce versement sera conditionné au dépôt d'une demande accompagnée d'une preuve d'achat (facture) remis par le distributeur du territoire.

Cette aide ne sera possible qu'une seule fois par foyer.

Pour s'assurer du bon usage de ces composteurs par les foyers, Bièvre Isère proposera des sessions de formation au compostage individuel animées par son chargé de prévention.

Lors de ces sessions, l'usager pourra faire la remise de sa demande d'aide et recevra gratuitement un bio-seau lui permettant le stockage intermédiaire de ses déchets alimentaires.

Il est proposé que le dispositif soit mis en place à titre expérimental du 02 juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025. L'enveloppe allouée serait de 10 000 € sur la durée de l'expérimentation.

Vu l'avis des commissions Transition Ecologique et Mobilité en date du 16 avril 2024 et Gestion et Valorisation des Déchets en date du 22 mai 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 juin 2024.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à hauteur de 30 € par foyer, selon les conditions décrites dans le règlement ;
- d'**APPROUVER** le règlement associé, applicable à chaque demande.
- de **DECIDER** l'entrée en vigueur de cette aide au 02 juillet 2024.
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère

